

LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE |

ENVIRONNEMENT





Espace nature départemental du Plan à La Garde et au Pradet





SOCIAL
ROUTES
CULTURE
TOURISME
COLLÈGES
SPORT / JEUNESSE
ENVIRONNEMENT

Cette brochure, éditée par le Département du Var, fait partie d'une collection de 7 ouvrages dédiés aux principales compétences départementales.



LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE | COMPÉTENCE |

ENVIRONNEMENT

LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE |

REPÈRES

Contexte et enjeux

p. 5

Environnement
en chiffres

p. 8

Répartition des
budgets

p. 10

Organisation
du Département

p. 14



AUTRES GRANDES POLITIQUES DU DÉPARTEMENT

Eau, mer et
milieux aquatiques

p. 63

Forêt

p. 79

Gestion des
risques sanitaires

p. 97

Activités sportives
de pleine nature

p. 118



ESPACES NATURE DÉPARTEMENTAUX PILERS DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE



Espaces naturels
sensibles

p. 19

Maisons
départementales de la
nature et Muséum
départemental du Var

p. 42

ENGAGEMENTS PARTENARIAUX



Réserve naturelle
nationale de la
plaine des Maures

p. 123

Animations scolaires

p. 131

Appels à projets
européens

p. 133

ENVIRONNEMENT

REPÈRES |

L'environnement, une compétence partagée

Que dit la loi concernant les compétences ?



L'environnement

Depuis la loi du 18 juillet 1985, le législateur a souhaité confier la mise en œuvre d'**une politique en faveur des Espaces naturels sensibles (ENS)** aux Départements. Pour cela, le Département perçoit une part départementale de la taxe d'aménagement destinée à financer les Espaces naturels sensibles, la TAENS. Elle permet d'acquérir des ENS avec un double objectif : les protéger et les ouvrir au public. Cette taxe permet également de concilier préservation de l'environnement et pratiques sportives dans le cadre de la mise en œuvre du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) et dans la mise en place du Plan départemental des itinéraires

de promenade et de randonnée (PDIPR), compétence obligatoire issue des lois de décentralisation de juillet 1983.

Références législatives : la politique des ENS s'appuie sur les articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du Code de l'urbanisme.

Le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations a été impacté par la loi Maptam de 2015, en le transférant vers les intercommunalités. Malgré la disparition de la compétence générale, la Loi NOTRe de 2015 prévoit que *"le Département met à disposition des communes ou de leurs groupements qui ne bénéficient pas de moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences une assistance technique dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques..."*

Références législatives : article L 3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Que dit la loi concernant les compétences ?

La forêt

Privés dans un premier temps de leur compétence "La Défense de la Forêt contre les Incendies" (DFCI) par la promulgation de la loi NOTRe le 7 août 2015, mais grâce à la loi du 14 mars 2016, désormais les Départements qui le souhaitent peuvent financer ou mettre en œuvre eux-mêmes toute action jugée utile pour prévenir ou lutter contre les feux de forêt. Depuis 2006, le Département a aussi l'obligation de débroussailler le long des routes départementales.

Références législatives : Loi du 16 mars 2016 – Art. L 3232-5 du Code général des collectivités territoriales. Art. L 322-7 du code Forestier.

Même si le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) constitue une entité autonome, c'est le Département qui en assure le principal financement à travers une convention de partenariat financier. La contribution du Département au budget du SDIS est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci.

Références législatives : Art. L 1424-35 du code Général des collectivités territoriales. Et l'art. 59 de la loi de Modernisation de la Sécurité civile du 13 août 2004.

La gestion des risques sanitaires

La loi NOTRe a conforté la compétence du Département. Lorsque les Conseils départementaux disposent d'un laboratoire public d'analyses, celui-ci fait partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires. Le décret du 30 décembre 2015 précise les missions de service public des laboratoires départementaux. Ils réalisent les analyses officielles pour lesquelles ils bénéficient d'un agrément, notamment dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire, de la santé des végétaux et de la surveillance sanitaire des produits de la mer. Ils participent à la surveillance épidémiologique, à la détection précoce de foyers et de situations sanitaires à risques par leur connaissance du contexte épidémiologique local.

La loi du 16 décembre 1964 sur la démoustication stipule que les Départements ont à leur charge la lutte orientée contre les insectes vecteurs de maladies, et notamment les moustiques.

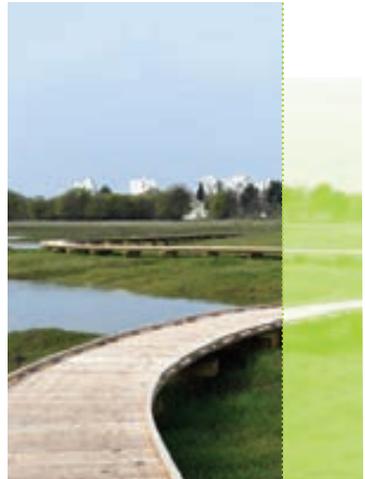
Références législatives : loi NOTRe portant nouvelle organisation de la République du 7 août 2015, décret n° 2015-1902 du 30 décembre 2015, loi n°64-1246 du 16 décembre 1964.

Préservation de l'environnement et valorisation du cadre de vie

L'environnement

L'engagement du Département en matière d'environnement a pour objectif de concilier la préservation de la richesse environnementale du Var avec l'aménagement et le développement des territoires au vu de trois objectifs stratégiques :

- Connaître, préserver, valoriser les espaces naturels, forestiers et la biodiversité
- Veiller à un aménagement durable des territoires
- Influencer sur les décisions stratégiques et les comportements individuels en matière d'environnement et de gestion du territoire



La forêt

La protection de la forêt contre les incendies contribue à la garantie de fourniture en biomasse de la filière bois, au maintien de la qualité des eaux de consommation humaine et à la préservation d'un cadre paysager essentiel à l'accueil touristique et aux activités de loisirs. Elle se met en œuvre à travers deux objectifs stratégiques :

- Participer à la protection des forêts contre les incendies
- Développer la valorisation des produits de la forêt, ainsi que la forêt territoire de développement économique

La gestion des risques sanitaires

Suite aux réformes, toutes les collectivités n'ont pas conservé leurs laboratoires d'analyses publics. Le Département du Var a fait le choix de développer le sien. Il s'est restructuré en 2016 au sein de la direction du Laboratoire et de la Gestion des risques sanitaires (DLGRS). Ce choix politique permet au Département de jouer un rôle central dans la prévention des risques sanitaires et environnementaux du Var. La collectivité intervient dans plusieurs domaines :

- La santé publique vétérinaire
- La surveillance de la qualité de l'alimentation, des eaux potables et de l'environnement
- La lutte contre le moustique-tigre

Les chiffres*

17 millions d'€

consacrés par le Département

au **nouvel Espace nature départemental**
du Plan à La Garde et au Pradet



245 ENS répartis sur
13 500 hectares

1 Muséum
départemental

3 maisons départementales 
de la nature

au **Beausset, aux Mayons et à Toulon**

1 laboratoire départemental

d'analyses publiques

2 sites d'analyses

Toulon et Draguignan



Près de 47 000 échantillons
analysés/an par le laboratoire
départemental

*Chiffres 2016

2^e département de
France en taux de boisement



2 275 hectares / an
débroussaillés par ou avec
l'aide du Département

7 mois de
surveillance continue

dans le cadre de la lutte anti-vectorielle
contre le moustique tigre

Répartition du budget Environnement

**2,89 millions d'€ en fonctionnement consacrés
par le Département à l'environnement en 2017**

1,16 million d'€

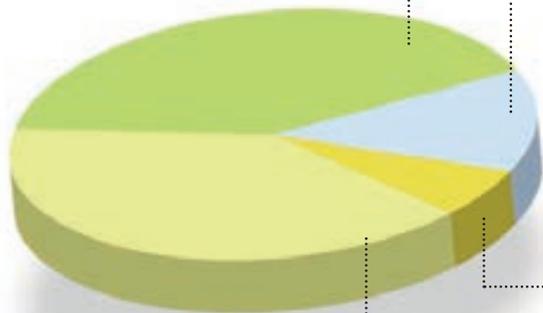
Département Var espace nature

Aménagement d'ENS, et la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures, sentiers et sport de nature, opérations de surveillance

390 000 €

**Département d'ingénierie,
eau, mer et milieux aqua-
tiques**

Le Programme d'Actions et de prévention des inondations, l'appui technique aux collectivités...



170 000 €

Marritimo

Appel à projets Européen

1,17 million d'€

Département éducation à l'environnement

Sorties nature, réseau Maisons départementales de la nature, subventions aux associations, soutien aux porteurs de projet...

Le budget de la direction de l'Environnement est alimenté en fonctionnement et en investissement par la Taxe d'aménagement des espaces naturels sensibles, soit 10 millions d'€ en 2017.

9,39 millions d'€ investis par le Département dans l'environnement en 2017

8,5 millions d'€

Département Var espace nature

Acquisitions foncières, aménagement d'ENS et la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures, les sentiers et sport de nature

640 000 €

Département d'ingénierie, eau, mer et milieux aquatiques

L'appui financier aux collectivités, la Société du Canal de Provence

160 000 €

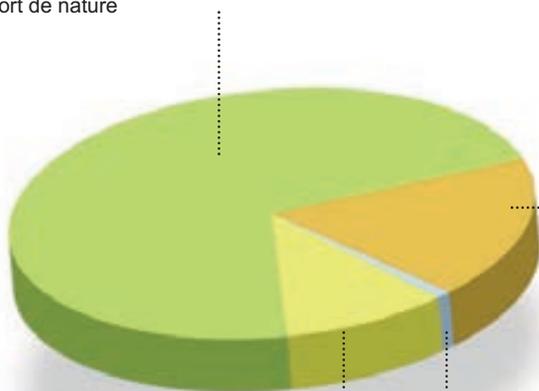
Marritimo

Appel à projets européen

90 000 €

Département éducation à l'environnement

Réseau Maisons de la nature



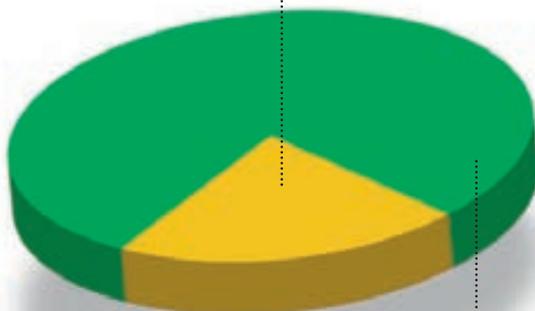
Répartition du budget Forêt

2,156 millions d'€ consacrés par le Département à la forêt en 2017

466 000 €

en fonctionnement

- Pour la protection : 380 000 €
- Pour la valorisation : 86 000 €



1,69 million d'€

en investissement

- Pour la protection : 1,6 million d'€ plus 900 000 € de travaux réalisés par les équipes du service génie civil (Direction des Pôles techniques de la DGRTFAM)
- Pour la valorisation : 90 000 €

Répartition du budget Gestion des risques sanitaires

2,17 millions d'€ consacrés par le Département à la gestion des risques sanitaires en 2017

1,48 million d'€

Gestion des risques sanitaires épidémiologiques et agro-environnementaux des milieux et des bâtiments

40 000 €

Gestion des risques sanitaires au Centre départemental de l'Enfance (CDE)

230 000 €

Gestion des risques sanitaires dans les collèges

130 000 €

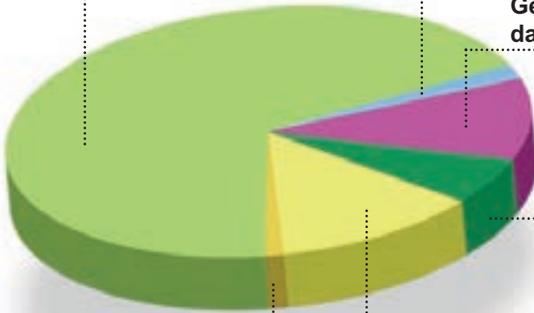
Gestion des risques sanitaires dans les établissements recevant du public et bâtiments prioritaires du Département

30 000 €

Gestion des risques sanitaires sur les espaces naturels sensibles départementaux

260 000 €

Gestion des risques sanitaires générés par les moustiques vecteurs de maladies



Le laboratoire départemental gère un budget propre de 3,2 millions d'€ en fonctionnement en 2017 et de 800 000 € en investissement.

Au Conseil départemental du Var, 3 directions œuvrent pour l'environnement et le cadre de vie. La principale est la direction de l'Environnement avec les Espaces naturels sensibles, les Maisons départementales de la nature, le Muséum départemental du Var, l'animation et la sensibilisation du public à l'environnement, les sentiers

2 directions opérationnelles

La Direction de l'Environnement (DE)



inscrits au PDIPR, l'eau, la mer, le littoral et les rivières. La direction de la Forêt assure à la fois l'accès aux massifs forestiers dans le cadre de la DFCI, et l'animation de la filière bois. Enfin, la direction du Laboratoire et de la Gestion des risques sanitaires déploie les compétences et moyens nécessaires à la prévention, la lutte et la gestion de l'ensemble des risques sanitaires.

Missions

- connaître, préserver, valoriser les espaces naturels, forestiers et la biodiversité
- veiller à un aménagement durable des territoires
- influencer sur les décisions stratégiques et les comportements individuels en matière d'environnement et de gestion du territoire

Les bâtiments satellites



2 directions opérationnelles

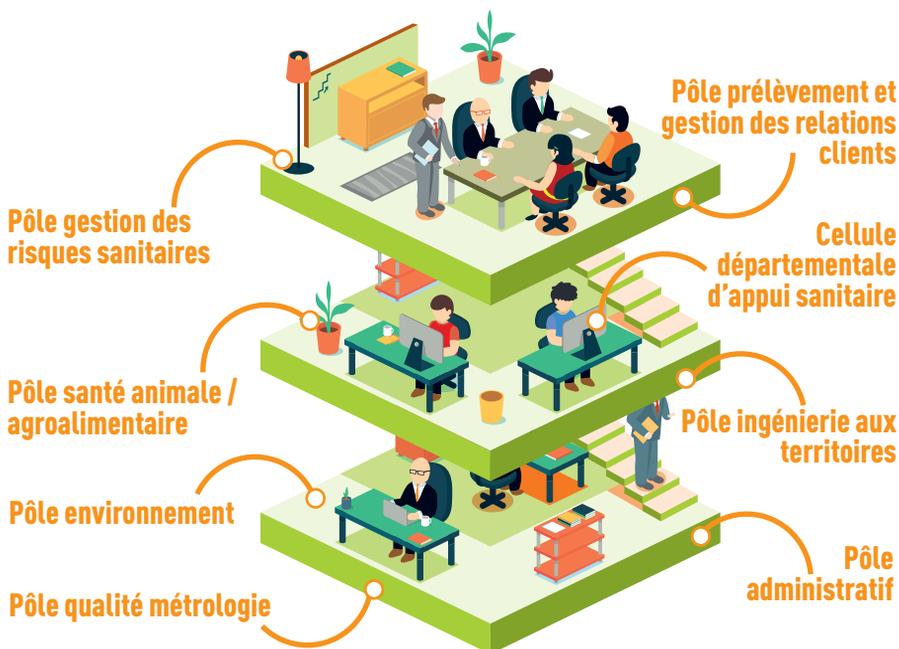
La Direction du Laboratoire et de la Gestion des Risques Sanitaires (DLGRS)

la DLGRS

EFFECTIF
43 agents

Missions

- analyses officielles (avec agréments de l'État)
- analyses d'auto-surveillance dans les domaines des eaux, de l'alimentation, de la santé animale, de l'environnement, sous accréditation Cofrac
- surveillance épidémiologique et détection précoce des situations à risque sanitaire en santé vétérinaire
- surveillance et suivi des pollutions environnementales
- lutte anti-vectorielle
- prévention à travers des prestations de formation et d'audit



1 direction fonctionnelle

La Direction de la Forêt (DF)

la DF

EFFECTIF
11 agents

Missions filière bois

- appui d'expertise et financier aux entreprises de la filière bois
- appui technique et financier aux structures de la filière forêt/bois en vue du développement de la gestion durable de la forêt

Missions Défense de la forêt

- appui d'expertise aux communes
- animateur comité de massif et comité de secteur
- appui à la mise en œuvre du débroussaillage obligatoire
- prospective DFCI

Pôle protection



Pôle valorisation



• **Lien fonctionnel avec la direction des pôles techniques du Département avec l'appui de ses sapeurs-forestiers** : Provence verte, Fayence/Estérel, Dracénie/Verdon, Provence Méditerranée Ouest, Provence Méditerranée Est, Pôle d'appui logistique et technique.

• **Partenaire privilégié** :

Le Service départemental d'incendie et de secours du Var (SDIS)



ENVIRONNEMENT

ESPACES NATURE DÉPARTEMENTAUX PILIERS DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

Les Espaces naturels sensibles (ENS)

Des sites à découvrir

Espaces boisés, littoraux, bords de cours d'eau, prairies alpines, zones humides ou d'expansion de crues... forment la typologie des propriétés départementales, acquises au titre de la taxe d'aménagement réservée aux Espaces naturels sensibles. 245 ENS pour 13 500 hectares participent à la qualité de vie des Varois : le résultat d'une politique d'acquisition dynamique menée depuis de nombreuses années par le Département du Var.

Pour le Département, mener une politique en faveur de la nature et des paysages est un levier important permettant de répondre à de nombreux enjeux : l'urbanisation croissante, les pollutions, la préservation des paysages et de la biodiversité, la demande sociale d'accès à des espaces naturels pour y pratiquer des loisirs, l'éducation à l'environnement.

Ces Espaces naturels sensibles ont un double objectif, à la fois de préservation de la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels... et aussi d'aménagement pour les ouvrir au public. Car la politique ENS constitue un outil de protection de la biodiversité des territoires, tout en favorisant une réappropriation de ces espaces par les acteurs locaux.

Pour mener à bien cet aménagement, pour chaque ENS, un plan de préservation, de gestion et d'interprétation est mis en place par le service des ENS du Département. Réalisé en concertation avec les partenaires locaux, il définit les objectifs du site. C'est aussi le point de départ dans la réalisation du suivi et l'évaluation régulière des actions menées sur les sites.

Qu'est ce qu'un ENS ?

Généralement, les ENS sont des espaces naturels susceptibles de présenter un **fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère**, d'être **fragiles et/ou menacés** et devant être **préservés**, de faire l'objet de **mesures de protection et de gestion** et d'être des **lieux de découverte** des richesses naturelles.

L'objectif : trouver le juste équilibre !

Préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels... et les aménager pour les ouvrir au public.

Les Espaces naturels sensibles (ENS), l'acquisition

Des outils au service d'une politique



Depuis 1985, le Département a acquis 245 ENS. Fort de cette "réserve" importante – le Var occupant la 2^e place des départements propriétaires d'ENS – il se tourne davantage vers une rationalisation de la stratégie foncière. L'accent est mis sur 19 sites "Cœurs de nature" au sein d'unités de gestion homogènes et cohérentes.

Le schéma départemental des espaces naturels à enjeux réalisé en 2008 trace la feuille de route de la cellule foncière du service des Espaces

naturels sensibles. En croisant trois critères : le patrimoine pour les richesses biologiques ou géologiques, l'aspect paysager et enfin la fréquentation, il a permis de mettre en

exergue des sites à enjeux sur les 600 000 hectares d'espaces naturels varois et de prioriser leur acquisition. Un site très riche, mais non menacé ne sera probablement pas acquis, tout comme, un site très fréquenté mais sans intérêt écologique. Par contre, un site menacé et très riche sera probablement convoité par le Département.

L'outil financier, une taxe d'aménagement affectée

Cette compétence définie par le Code de l'urbanisme est alimentée par une taxe : la Taxe d'Aménagement des Espaces naturels sensibles. La TAENS, est une taxe perçue sur les permis de construire. Dans le Var, la part départementale de la taxe d'aménagement destinée à financer les ENS atteint le taux de 2 %, récupérée à partir des permis de construire déposés dans le Var. C'est une taxe affectée, au même titre que la redevance télé, par exemple. Ce qui implique qu'elle ne peut être utilisée qu'à ce qu'elle est exclusivement dédiée : l'acquisition ou l'aménagement d'Espaces naturels sensibles. Dans le Var, avec une moyenne de 8 millions d'€ de recettes par an, elle permet d'impulser une politique ENS ambitieuse et de mettre en œuvre des projets d'envergure comme celui de l'Espace nature départemental du Plan à La Garde et au Pradet (18 millions d'€) ou Sillans-la-Cascade.

L'outil foncier, de l'amiable à l'expropriation

Les acquisitions d'ENS peuvent s'effectuer par voie amiable, par exercice du droit de préemption ou plus rarement par expropriation. Malgré une politique d'acquisition foncière d'ENS dynamique dans un département à forte pression foncière, le Département du Var a réussi à maîtriser le coût du foncier naturel. Du coup, il achète entre 0,10 € et 2,30 € le m². Aujourd'hui, le Département a déterminé des zones de préemption ENS, environ 53 000 hectares répartis sur 34 communes.



• Les modes d'acquisition dans le Var



par voie à l'amiable, (mesure compensatoire incluse)
9 cas sur 10



par préemption
1 cas sur 10



par expropriation, à titre exceptionnel,
2 cas en 20 ans pour l'Espace nature départemental du Plan à La Garde, au Pradet et la Vernette à Sanary.

Les Espaces naturels sensibles (ENS), l'acquisition

Des outils au service d'une politique (suite)

Qu'est-ce qu'une mesure compensatoire ?

« Les mesures compensatoires ont pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont mises en œuvre en priorité sur le site endommagé ou à proximité de celui-ci afin de garantir sa fonctionnalité de manière pérenne (...) »

Références législatives : art. R. 122-14 II du code de l'Environnement.



• Une carrière contre des falaises

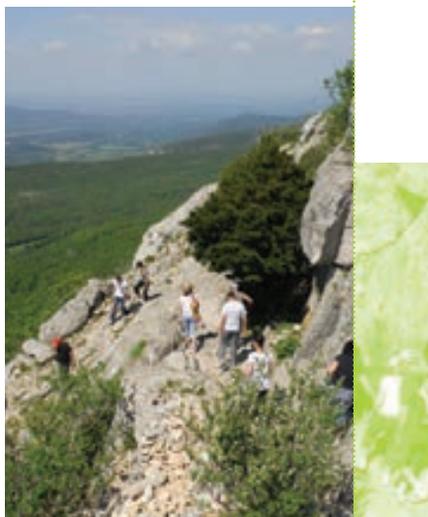
La réalisation en 2008 par la direction des Routes du Département d'importants travaux de confortement de falaises dans les gorges d'Ollioules a entraîné l'application de mesures compensatoires. Car, ces travaux - devenus obligatoires pour la sécurité des usagers de la RDN 7 - ont entraîné la destruction d'espèces végétales et animales protégées sur le site. Les mesures compensatoires, prévues par un arrêté préfectoral spécifique, ont consisté principalement à acquérir une ancienne carrière située au sein des gorges d'Ollioules sur la commune de Saint-Anne-d'Évenos. Ces mesures ne sont pas financées sur la TAENS, mais la propriété acquise sera gérée au titre des ENS par la direction de l'Environnement. Un arrêté préfectoral de protection de biotope permet désormais d'y réguler les activités humaines puis de l'affecter et de la gérer au titre des ENS. Du coup, ce site acquis par la direction des Routes a été transféré au service des ENS. Un suivi écologique est également mené depuis son acquisition. Il s'étalera pendant 8 ans.

L'outil contractuel, la convention de gestion

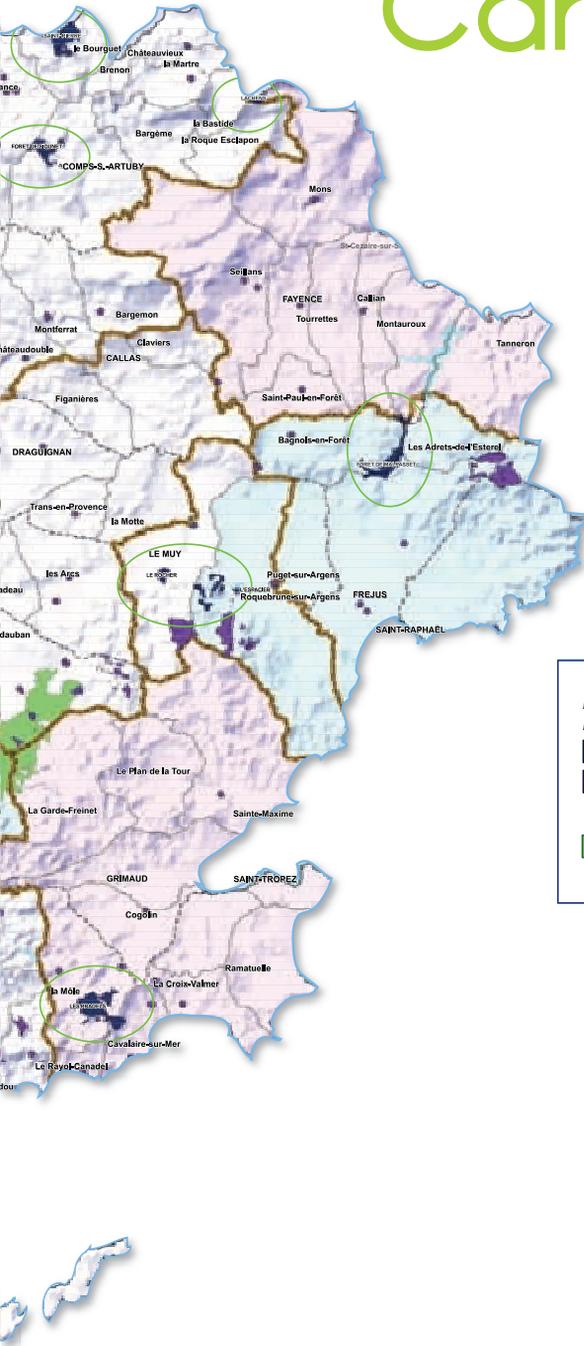
Les ENS sont entretenus en régie directe par les écogardes du Département (lire plus loin pages 38 et 39) ou par délégation à d'autres acteurs. Pour cela, le Département peut passer des conventions de gestion avec des propriétaires publics ou privés y ayant vocation, en vue de l'ouverture des ENS au public. En tant que propriétaire, il peut aussi passer des conventions d'usage avec des acteurs du territoire en charge de la gestion des sites. Dans le Var, 112 conventions de gestion sont passées avec des Communes, 66 conventions agricoles (Autorisations d'Occupation Temporaire) et 21 conventions de chasse.

• *Des ENS au cœur d'un réseau d'activités de nature*

Le réseau des ENS présents dans le Var s'articule avec d'autres politiques départementales dédiées à la découverte de la nature, comme les sentiers de randonnées (PDIPR), ainsi que des sites inscrits au Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) dès lors que les aménagements ne détériorent pas le site en question.



Carte / Les ENS dans le Var



PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES ESPACES NATURELS SENSIBLES

- Cœurs de Nature
- D'intérêt patrimonial

**RESERVE NATURELLE NATIONALE
DE LA PLAINE DES MAURES**

UNITÉS DE GESTION ENS



Les Espaces naturels sensibles (ENS), l'acquisition

Typologie des milieux préservés

De la mer jusqu'en montagne, le Département offre une mosaïque de milieux très variés.



Zones humides



Zones d'expansion de crues



Zones rupestres



Ripisylves



Espaces ouverts cultivés



Les Espaces naturels sensibles (ENS), l'aménagement

Gestionnaire d'ENS, un métier rigoureusement polyvalent



Ils sont 9. 9 chargés de projets à se partager la gestion et le suivi des ENS varois. Un métier complexe qui demande d'avoir une excellente connaissance technique, mais aussi de maîtriser avec rigueur tous les aspects administratifs. Rencontre avec : Laëticia Bantwell et Luc Gilles.

Laëticia Bantwell est basée à Toulon. Elle a en charge deux unités de gestion : Collines d'Argens et Monts Auréliens/Sainte-Baume avec des Cœurs de nature très prisés

comme le Vallon Sourn sur les communes de Correns et de Châteauevert. Luc Gilles gère aussi les ENS sur deux unités, Travertins du haut Var et tufs et collines provençales sur lesquels, on retrouve, le célèbre site de la cascade de Sillans... Même si, ils font le même métier, tous les deux ont des parcours de formations et professionnels très différents. Laëticia Bantwell a un Master en aménagement des ENS, spécialité biologie, écologie et fonctionnement des milieux naturels. Luc Gilles, ingénieur à la direction des Routes du Département a eu en charge pendant plusieurs années l'entretien, la gestion et l'exploitation du réseau routier. Pour autant, ils sont parfaitement complémentaires. "Sur l'aspect sécurité des ENS en bordure de route, comme le Vallon Sourn, Luc m'a apporté son sa-



voir-faire". Quant à Luc, pour les questions plus écologiques, "je n'hésite pas à consulter mes collègues des autres unités de gestions, comme Laëtitia qui est aussi notre référente chauve-souris". Pour autant, si leurs parcours changent, leurs méthodes de travail restent les mêmes et l'objectif commun : "Faire cohabiter la nature et le public".

Sur les sites suffisamment étendus ou à forte valeur patrimoniale, "nous mettons en place un plan de préservation, de gestion et d'interprétation. Et pour définir ses objectifs, nous organisons des réunions de concertation avec les partenaires intéressés par l'avenir du site, comme les chasseurs, pêcheurs, agriculteurs..." De ce plan concerté découlera une notice de gestion, puis un aménagement et le suivi régulier des actions menées.

Voilà un bel exemple de complémentarité au service "des ENS varois qui sont une véritable plus-value pour les communes qui en disposent", aiment-ils à rappeler.

Les Espaces naturels sensibles (ENS), l'aménagement

Une étape complexe : exemple avec l'Espace nature départemental du Plan

Espace naturel sensible du Département, classé zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique, le Plan qui s'étale sur les communes de La Garde et du Pradet accueillera prochainement le futur espace nature. Un projet unique en Paca.



130 hectares d'espaces naturels en pleine zone urbaine, le parc nature est unique en Paca, de par sa taille et son aménagement. Après une politique d'acquisition menée depuis plus de 20 ans, il faudra deux ans de travaux pour mener à bien son aménagement. Démarrés en juin 2015, ils devraient se terminer courant 2017, fin 2018 pour les bâtiments. Ce projet aura mobilisé de nombreux acteurs : élus, services de l'État, associations... et évidemment le service des Espaces

naturels sensibles, qui a piloté le projet.

La plaine du Plan est l'une des dernières zones humides côtières de Méditerranée. Boisée au sud, elle offre des ambiances fraîches

toute l'année. Au nord, les arbres se faisant plus rares, les prairies de graminées prennent le relais composant des zones tantôt humides ou sèches. C'est cette variété de milieux qui confère au Plan son paysage remarquable et un habitat de prédilection pour les centaines d'espèces faunistiques présentes sur le site. Si rare soit-il, au vu de la pression foncière et le laisser-aller avec de nombreuses décharges sauvages, le site était menacé. Depuis 1984, le Département, au titre de sa politique d'Espaces naturels sensibles, acquiert des propriétés lui permettant de disposer aujourd'hui de 130 hectares.

La finalité du projet est claire : protéger la zone humide et ses richesses tout en les valorisant en accueillant le public. Pour cela 18,5 km de sentiers accompagnent le promeneur à pied, à vélo et même à cheval sur 2,5 km. Un faciès de zone humide naturelle a été recréé. La zone ouverte aux jardins familiaux a

été agrandie. À l'ouest un hectare est dédié à des collections d'arbres. À l'est, les jardins thématiques, pédagogiques et ludiques sont aménagés pour répondre à tous les questionnements. La future Maison départementale de la nature est certainement le centre de toutes les attentions. Car, si le visiteur pourra y trouver toutes les informations sur le site, il pourra aussi s'y restaurer.



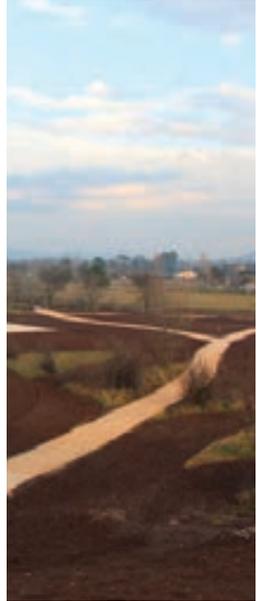
Les Espaces naturels sensibles (ENS), l'aménagement

L'Espace nature départemental du Plan

Carte d'identité

- Un espace nature départemental de 130 hectares sur les communes de La Garde et du Pradet (au sein d'un périmètre de préemption au titre des ENS de 225 ha).
- Accès au parc : depuis les parkings de La Bouilla, de La Foux et Sud-Ouest (environ 650 places au total).
- Montant de l'investissement (travaux et acquisitions) estimé à 17 millions d'euros – dont près de 3 millions pris en charge par l'Agence de l'eau et 3 millions par l'Europe.
- 15 espèces végétales protégées, 89 espèces d'oiseaux recensées.
- 11 km de sentiers piétonniers, 5 km de pistes cyclables, et 2,5 km de pistes équestres, 100 % accessibles aux personnes à mobilité réduite et connectés à la piste cyclable du littoral.
- Des aires de jeux et de fitness.
- 55 parcelles dédiées aux jardins familiaux, des jardins pédagogiques.
- Un arboretum d'1 hectare.
- Une tour d'observation haute de 10 mètres et un théâtre de verdure avec un spot de graffs.
- Une grande Maison départementale de la nature (600 m²) sur pilotis pour accueillir les visiteurs et un espace de restauration avec vue sur la zone humide !





Les Espaces naturels sensibles (ENS), l'aménagement

Expérience : une mare pédagogique à Néoules

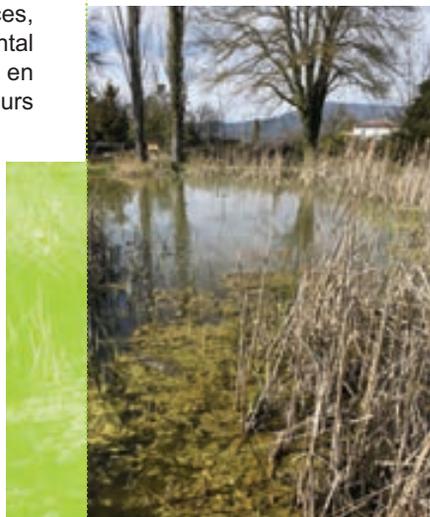


C'est sur l'ENS de Font Marcellin de 3 700 m², en plein centre du village de Néoules, qu'une mare pédagogique a été créée de toutes pièces par le service des Espaces naturels sensibles. L'objectif : étudier l'évolution des milieux et montrer que la biodiversité peut être aussi maintenue en plein cœur de zone urbaine. 200 000 € ont été investis pour aménager le site qui comprend aujourd'hui, en plus de la grande mare, un bel arboretum.

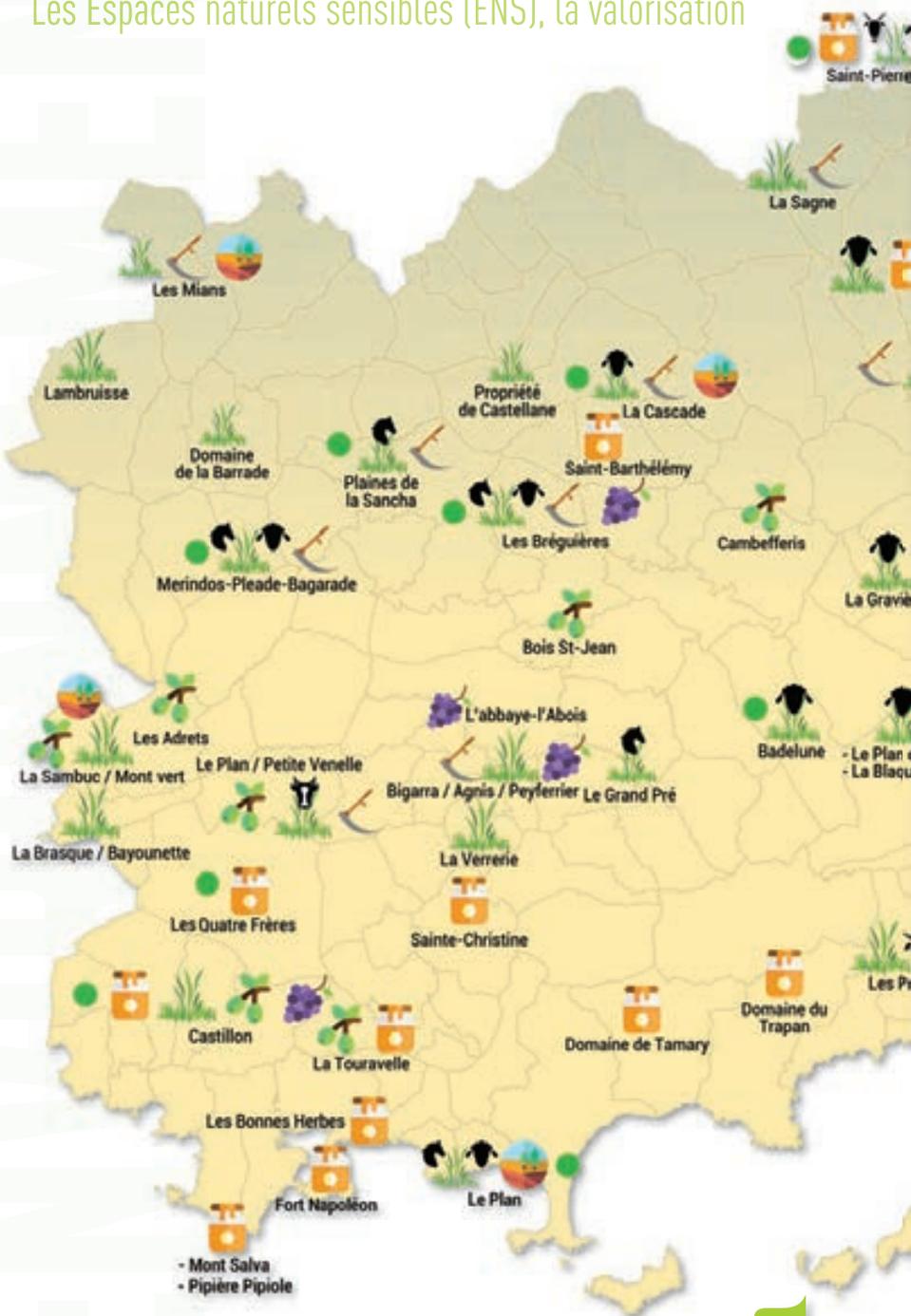
Pour mener à bien le suivi du site, de nombreux professionnels du Département sont mo-

bilisés pour apporter leurs compétences, comme les experts du Muséum départemental du Var. Et depuis la livraison de la mare en 2015, les premiers suivis apportent déjà leurs lots de constats. Plusieurs espèces rares sont apparues comme la demoiselle appelée Agrion mignon. Quant au fameux moustique tigre, il ne peut pas se reproduire dans la mare. Plus généralement, en raison du nombre de prédateurs présents dans l'eau, les moustiques sont moins présents dans les mares "naturelles" que dans les fontaines ou bassins bétonnés installés en ville. Voilà une belle expérience réalisée en transversalité avec les différents services au sein de la direction de l'environnement. Pour le public, le service des Espaces naturels sensibles organise une soirée de découverte des amphibiens dans le cadre de l'opération nationale « Fréquence grenouille ».

À suivre !



Les Espaces naturels sensibles (ENS), la valorisation



Carte / L'agriculture sur les ENS dans le Var



-  Apiculture
-  Oléiculture
-  Viticulture
-  Fauchage
-  Cultures
-  Pâturages...
-  Bovins
-  Caprins
-  Ovins
-  Équins

Les Espaces naturels sensibles (ENS), la surveillance

une journée type avec une équipe des écogardes du Département



L'entretien
Préparation des plannings dans les bases nature



Travaux de mise en sécurité :
abattage



Élagage



Traitement des embâcles

Ils sont là pour assurer la sauvegarde des ENS et plus particulièrement des Cœurs de nature départementaux. Les écogardes du Département assument, chaque jour, à la fois des missions de travaux et aussi de surveillance voire de répression lors d'opérations "de police de l'environnement" en collaboration avec l'ONF*. Répartis sur les bases de La Garde, Brignoles et Châteauvert, en 2016, ils ont réalisé plus de 654 interventions et entretenu 185 km de sentiers inscrits au PDIPR.

*Office National de la Forêt



L'aménagement
Pose de signalétique



Pose de ganivelles...



Le nettoyage
Enlèvement des déchets divers...



La surveillance

Le plus souvent, les écogardes informent et sensibilisent les usagers sur les ENS. Ponctuellement, ils participent aussi en partenariat avec l'ONF et des représentants de la force publique à des missions de police de l'environnement.

Les Espaces naturels sensibles (ENS), Les animations

Comprendre la nature

TOUT PUBLIC

Les sorties nature guidées

Conformément au Code de l'urbanisme, le Département se doit de protéger, gérer et ouvrir au public ses espaces naturels. Désireux de sensibiliser les usagers de ces sites et de leur en faire découvrir les richesses, depuis 2006, il organise, à travers un marché, des sorties nature guidées et gratuites. Au vu de leur succès, le Département renouvelle régulièrement ces animations nature de sensibilisation et de découverte des sites naturels dont il est propriétaire ou gestionnaire : ENS et Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures.

L'objectif :

Prendre conscience des richesses et de la fragilité des milieux naturels, encourager des comportements respectueux de l'environnement sur les sites naturels et dans la vie quotidienne au sens large et faire connaître l'action du Département du Var en matière de protection et de gestion d'espaces naturels.

Petite nouveauté, depuis le printemps 2016, le choix des ENS est plus large. 100 sorties nature sont organisées par an pour 2 000 participants. **Budget 41 000 €.**

Les espaces naturels départementaux concernés

La Brasque (Plan d'Aups), Les Carmes (Barjols), La Glacière Pivaut (Mazaugues), La Sambuc (Nans les Pins), Le Puits (Rians), Font-Marcellin (Néoules), La Cascade (Sillans-la-Cascade), Saint-Barthélemy (Salernes), Malassoque (La Verdière), La Forêt de Siounet et Les Hubacs (Comps-sur-Artuby), Le Rocher de Roquebrune (Le Muy et Roquebrune-sur-Argens), San Luen (Le Muy), Le Palay (Roquebrune-sur-Argens), Saint Pierre (Le Bourguet), Cap Roux (Saint-Raphaël), Les Pradels (La Môle), Les Sardinaux (Sainte-Maxime), Le Jardin du Las (Toulon), Le parc départemental du Plan (La Garde et le Pradet), Castillon (Le Castellet), Siou-Blanc (Signes et Evenos), Le mont Salva (Six Fours), La Touravelle (Le Revest), Sainte-Christine (Cuers), Les prés (Cabasse), Le mont Lachens (Mons, la Bastide, la Roque-Esclapon). Et la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures (La Garde-Freinet, le Cannet des Maures, le Luc, les Mayons et Vidauban) (lire plus loin page 122).

TOUT PUBLIC

Les animations ponctuelles et ciblées

Pour certains ENS, comme le Vallon Sourn sur Châteauvert et Correns, le Département organise, ponctuellement pendant la période des grands pics de fréquentation en juillet et août, des opérations de sensibilisation à l'environnement à travers des jeux de reconnaissance de plantes ou des jeux de pistes... En 2016, plus de 7 000 personnes en ont bénéficié.

Budget 24 000 €.



**SCOLAIRES
CM1 / CM2 / 6^e**

Les animations scolaires

Toujours dans le cadre de sa politique départementale de gestion des ENS, le Département met en œuvre des animations scolaires sur des sites majeurs de nature, les Cœurs départementaux de nature et la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures.

Pour les scolaires, l'objectif du Département est davantage de les sensibiliser à l'environnement afin de leur faire comprendre la nécessité de le protéger, les encourager à avoir des comportements respectueux sur le site, mais aussi dans leur vie au quotidien. Chaque année, 900 enfants d'une quarantaine de classes pour une vingtaine d'établissements sont concernés.

Budget 25 000 €.

Les Maisons départementales de la nature et le Muséum départemental du Var



- **L'Écoferme départementale de la Barre à Toulon**
- **Les 4 Frères au Beausset**
- **Les Mayons**
- **Le Muséum départemental du Var à Toulon**

Financés principalement par la Taxe d'aménagement pour les Espaces naturels sensibles, les Maisons départementales de la nature et le Muséum départemental du Var sont des lieux d'accueil du public de qualité.

À travers leurs ateliers, sorties nature, visites guidées, conférences, spectacles, expositions... Ils accueillent plus de 100 000 personnes par an, positionnant le Département du Var

comme un acteur majeur dans l'environnement. Et plus précisément dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Complémentaires de par leurs spécificités, les Maisons départementales de la nature et le Muséum départemental du Var forment ensemble un réseau. Un réseau nourri chaque année par une thématique commune offrant au public de la découvrir au sein de chaque lieu, mais déclinée à travers les spécificités de chacun.



Les Maisons départementales de la nature et
le Muséum départemental du Var

Écoferme départementale de la Barre



Le lieu : Un Espace naturel sensible de 2 hectares en pleine zone urbaine quartier La Palasse à Toulon.

Son histoire : Ouverte en 2000, l'Écoferme départementale de la Barre a été créée pour conserver la campagne en ville.

Son aménagement : Côté jardin, il est scindé en deux parties, l'Écoferme dispose d'une part d'un petit bois et d'une prairie apportant un aspect naturel au site, et d'autre part d'espaces plus travaillés avec de nombreux jardins thématiques (senteurs, confiture, potager...), de trois bassins. Côté maison, elle dédie 160 m² au public avec une bibliothèque, un laboratoire, une cuisine pédagogique

Particularité : La ferme avec les ânesses Lune et Fine, 4 chèvres, un couple de paons, une basse-cour (lapins, canards, oies, poules).

Sa mission : L'Écoferme est dédiée à la sensibilisation aux problématiques environnementales et aux notions plus générales de développement durable. Ces thématiques sont abordées au travers de nombreuses activités pédagogiques comme la conception d'herbiers, des ateliers de cuisine, du land art, des observations à la binoculaire...

L'équipe : 12 agents dont 6 animateurs.

Son public : Elle accueille à la journée ou à la demi-journée les classes d'écoles élémentaires et de collèges et plus particulièrement les collégiens en classe "environnement et territoires", les centres de loisirs, les enfants confiés à l'Aide sociale à l'Enfance du Département, les maisons de retraite, les structures hospitalières, les centres socio-culturels... et le public "famille" à la journée lors des 3 à 4 journées portes ouvertes organisées chaque année. Soit plus de 11 000 personnes/an.

Budget : 125 160 € en 2016.

Écoferme départementale de la Barre - Allée Georges Leygues - Quartier La Palasse
83100 Toulon - Tél. 04 98 00 95 70. Courriel : edlabarre@var.fr

Les Maisons départementales de la nature et le Muséum départemental du Var

Écoferme départementale de la Barre (suite)

Les activités proposées

Des animations pour les scolaires avec des supports pédagogiques et équipements particulièrement bien adaptés à la tranche des 6-10 ans en matière d'éducation à l'environnement et de sensibilisation au développement durable. Pour les collégiens, les projets scientifiques liés au développement durable (tri sélectif, gestes écocitoyens, énergies renouvelables, biodiversité, etc...) sont préconisés. Un accueil particulier est apporté aux classes des collèges "environnement et territoires" et "Agenda 21". Les collèges situés en zone urbaine sont prioritaires pour pallier le manque de lien avec la nature.

Des animations pour les centres de loisirs. Les enfants inscrits dans des associations du territoire de Toulon Provence Méditerranée sont privilégiés compte tenu des nombreuses demandes sur ce secteur.



Des animations pour les personnes issues de structures spécialisées : Services du Conseil départemental (Aide sociale à l'Enfance, Centre départemental de l'Enfance...), structures externes (secteur hospitalier, IME, maisons de retraite, crèches, centres socio-culturels...)

Des expositions, conférences, balades, ateliers, spectacles... lors des manifestations thématiques. 8 manifestations et événements thématiques organisés sur des thèmes adaptés aux spécificités varoises :

- 3 dimanches en mars, juin et octobre.
- 4 journées naturalistes sur le principe d'un mardi lors des vacances scolaires : "un jour de vacances à l'écoferme".
- Participation à la fête de la nature (un mercredi).

Les thématiques abordées

Les 4 saisons aux jardins, la ferme pédagogique avec ses animaux et ses activités agricoles, la nature en ville, l'art-nature, l'écologie, le développement durable, la biodiversité... Toutes ces thématiques se déclinent autour d'un fil rouge reliant toutes les Maisons départementales de la nature et le Muséum départemental du Var. (lire page 56)

Ancienne assistante sociale au Département, Michèle Metzger est toujours en quête de transmettre son attachement à comprendre la nature et à la respecter.

Médiatrice environnement

En poste depuis 5 ans déjà à l'Écoferme départementale de la Barre, Michèle Metzger allie ses deux passions, les enfants – dont elle s'est occupée pendant plusieurs années en qualité d'assistante sociale au service de l'Aide sociale à l'Enfance du Département – et la nature qu'elle affectionne particulièrement. Médiatrice environnement, elle s'emploie à transmettre aux différents publics de l'Écoferme son attachement à comprendre la nature et à la respecter.



Et comme "il faut être adaptable et polyvalent", c'est naturellement, qu'elle s'occupe aussi du matériel pédagogique, des outils de jardin et de la documentation. "Le plus important est de bien trouver l'outil qui convient à nos animations. Par exemple, on part des 4 saisons au jardin, pour aborder les pratiques agricoles et enfin la transformation des produits de la ferme. Pour chaque étape, nous avons besoin d'un certain nombre de matériels adaptés aux différentes tranches d'âge". Évidemment avec les scolaires, "on s'applique à suivre les programmes. On s'adapte à la demande des professeurs. Ce que j'aime avec les enfants, c'est la réalisation d'un outil pédagogique comme un herbier par exemple. Qu'ils ramènent en classe et qu'ils peuvent du coup continuer de leur côté. Et là, ils adorent !"

Les Maisons départementales de la nature et
le Muséum départemental du Var

La Maison départementale de la nature des 4 Frères au Beausset



Le lieu : Un Espace naturel sensible de 380 hectares en zone boisée sur les hauteurs de la commune du Beausset.

Son histoire : Appelé plus communément, les « 4 Frères », cette ancienne exploitation agricole datant du 17^e siècle, ouvre au public en 2008 après plusieurs années de travaux, cofinancés par l'Union Européenne. Restanques, bergeries, fours à cade et à chaux, aire de dépiquage du blé réhabilités témoignent, encore aujourd'hui, de ce passé agricole.

Son aménagement : L'espace extérieur autour de la bâtisse a été aménagé pour devenir le support de différentes activités pédagogiques : sentiers pédestres balisés, prairies, potager, verger, oliveraie... L'espace intérieur, quant à lui, permet d'offrir aux visiteurs un accueil, une salle polyvalente idéale pour les conférences, réunions ou animations en cas d'intempéries, ainsi qu'une belle salle d'exposition.

Particularité : Cet espace naturel est accessible aux personnes à mobilité réduite qui souhaitent partir en balade sur les différents sentiers qui sillonnent le site, via le prêt de joëlette (fauteuil à porteur tout terrain).

Sa mission : C'est un lieu de sensibilisation et de découverte de la biodiversité varoise actuelle et passée, domestique ou sauvage.

L'équipe : 4 agents dont une référente joëlette (lire page 51). Une vingtaine d'intervenants extérieurs par an à travers plusieurs marchés publics d'animations.

Son public : Elle accueille à la demi-journée ou à la journée les scolaires, du primaire au lycée, les centres de loisirs et le grand public, en ateliers, en balades accompagnées ou en visites libres (sentiers balisés, jeux de pistes, expositions ...), soit environ 25 000 personnes/an.

Budget : 223 400 € en 2016.

Maison départementale de la nature des 4 frères - 2466, chemin de Signes à Ollioules
83330 Le Beausset - Tél. 04 94 05 33 90. Courriel : mdn4freres@var.fr

Les Maisons départementales de la nature et le Muséum départemental du Var

La Maison départementale de la nature des 4 Frères au Beausset (suite)

Les activités proposées



De nombreuses activités de découverte et de sensibilisation à l'environnement sont proposées, essentiellement en extérieur :

- **Des sentiers de découverte** : 5 itinéraires pédestres ont été balisés au départ de la Maison de la nature.
- **Des animations**, à la demi-journée ou à la journée, **pour les scolaires et les centres de loisirs.**

- **Des manifestations thématiques** organisées tout au long de l'année sur des thèmes adaptés aux spécificités varoises : expositions, conférences, balades accompagnées, ateliers pédagogiques, démonstrations, spectacles, contes...
- **Les "Rendez-vous du samedi"**, une fois par mois, sur des thématiques liées à la connaissance du patrimoine vernaculaire (métiers d'autrefois, cuisine sauvage, maçonnerie en pierres sèches...) et naturel (oiseaux, pistage, orchidées, usages des plantes, papillons, araignées, plantes tinctoriales, fossiles, ...)
- **Les "Mercredis au jardin"**, un mercredi par mois, avec ateliers sur l'éco-jardinage, le compostage, les engrais verts, la vannerie, les plantes compagnes, ...
- **Des visites libres** à l'occasion desquelles adultes et enfants peuvent profiter des expositions et des outils pédagogiques mis à leur disposition : jeux de piste, questionnaires-jeux...
- **Des animations nature adaptées et/ou des balades en joëlette** sur les sentiers des 4 Frères pour les personnes handicapées. Une joëlette est un fauteuil tout terrain mono roue, qui permet la pratique de la randonnée à toute personne à mobilité réduite, enfant ou adulte même très lourdement dépendant, avec l'aide de plusieurs accompagnants.

Les thématiques abordées : la faune et la flore, la géologie, le patrimoine, l'agriculture, l'art nature, le jardin, la forêt et la biodiversité. Toutes ces thématiques se déclinent autour d'un fil rouge reliant toutes les Maisons départementales de la nature et le Muséum départemental du Var (lire page 56).

Rendre accessible la nature à tous : c'est le leitmotiv de Mélanie Petetin sensibilisée à la mobilité des personnes en situation de handicap.

Référente joëlette

S'il y a bien un agent qui cultive la polyvalence, c'est Mélanie Petetin. Depuis 3 ans déjà, elle a intégré "les 4 Frères" en qualité d'assistante administrative. Mais Mélanie n'avait pas encore dévoilé toutes ses qualités professionnelles. Si sa mission principale reste la gestion des marchés d'animations, l'achat des fournitures et des services pour le bon fonctionnement de la Maison départementale de la nature, elle est aussi la référente pour l'organisation de l'accueil des scolaires. Et puis, en plus de toutes ses missions administratives, elle assure des missions plus techniques, comme la gestion des fameuses "joëlettes". Afin de rendre accessible et simple la démarche, un partenariat a été mis en place avec le Comité départemental Handisport du Var. Et aujourd'hui elle a "la chance de rencontrer des personnes heureuses". Son leitmotiv.



Les Maisons départementales de la nature et
le Muséum départemental du Var

La Maison départementale de la nature des Mayons



Le lieu : Un espace de 2 hectares au pied du village des Mayons.

Son histoire : Installée dans une belle bâtisse de la fin du 18^e siècle, elle a ouvert ses portes au public en 2010. Un an plus tard, la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures s'installe au 1^{er} étage. Une proximité géographique qui favorise le travail en partenariat. D'autant plus que la Maison départementale de la nature sensibilise le public à la faune et la flore de son territoire, le même que la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures. Aujourd'hui, la Maison départementale de la nature est en quelque sorte sa vitrine.

Son aménagement : L'espace extérieur est aménagé en deux parties avec les animaux d'un côté (ânes, moutons, chèvres et poules) et d'autre part, le jardin pédagogique avec ses 9 carrés potagers, la station météorologique, la mare et l'oliveraie.

Particularité : Les soirs d'ouverture au public, les visiteurs peuvent participer au nourrissage des animaux.

Sa mission : Au carrefour de la préservation de la richesse environnementale et du développement touristique durable, elle permet au public, dès le plus jeune âge, d'être sensibilisé à l'environnement et à sa protection.

L'équipe : 8 agents au total, avec 3 animateurs dont une animatrice jardin, un animalier, un conseiller "patrimoine agricole et forestier", une chargée de communication, une assistante administrative, une responsable et tout un réseau de partenaires constitué au fil du temps.

Son public : Elle accueille un public très diversifié : les scolaires, les centres de loisirs, les maisons de retraite, des personnes accompagnées par les services sociaux départementaux du secteur, des établissements pour personnes handicapées et le grand public. Soit un peu plus de 12 000 visiteurs/an en ateliers ou en visites libres.

Budget : Environ 50 000 € avec un marché de location et d'entretien des animaux et de nombreuses animations.

Maison départementale de la nature des Mayons - Quartier Saint-Jean - 83340 Les Mayons
Tél. 04 94 50 80 81. Courriel : mdnmayons@var.fr

Les Maisons départementales de la nature et le Muséum départemental du Var

La Maison départementale de la nature des Mayons (suite)

Les activités proposées

Des expositions accompagnées : En moyenne, 5 expositions sont programmées chaque année. Les animateurs accueillent et accompagnent un public très varié.

Des animations en lien avec les expositions : Déclinées par le personnel de la Maison de la nature ou assurées par les partenaires ou des prestataires.

Des balades nature commentées à thèmes :



Parmi les plus prisées :

- la Castagn'âne, une sortie en période de cueillette des châtaignes en compagnie des ânes de la Maison départementale de la nature, bâtés pour l'occasion, et accompagnée d'un guide de l'ONF pour la découverte de la châtaigneraie domaniale.
- la sortie relative à la flore méditerranéenne au sein de la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures, accompagnée par une botaniste et docteur en sciences du Conservatoire botanique du Parc national de Port-Cros.

Des conférences thématiques et des spectacles

Des stages de formation pour adultes : Vannerie sauvage, sculpture sur bois vert, linogravure, taille des arbres fruitiers, greffe des arbres fruitiers, pierres sèches...

Une journée professionnelle : Avec le concours départemental de taille de l'olivier organisé avec le groupement des oléiculteurs varois, en avril.

Les thématiques abordées : Elles s'appuient sur les différents supports pédagogiques de la structure (parc animalier, jardin pédagogique, mare, station météorologique, hôtel à insectes, oliveraie...). Toutes ces thématiques se déclinent autour d'un fil rouge reliant toutes les Maisons départementales de la nature et le Muséum départemental du Var (lire page 56).

On dit que jardiner apporte des satisfactions, Catherine Mourmaux le constate régulièrement lors de ses matinées au jardin.

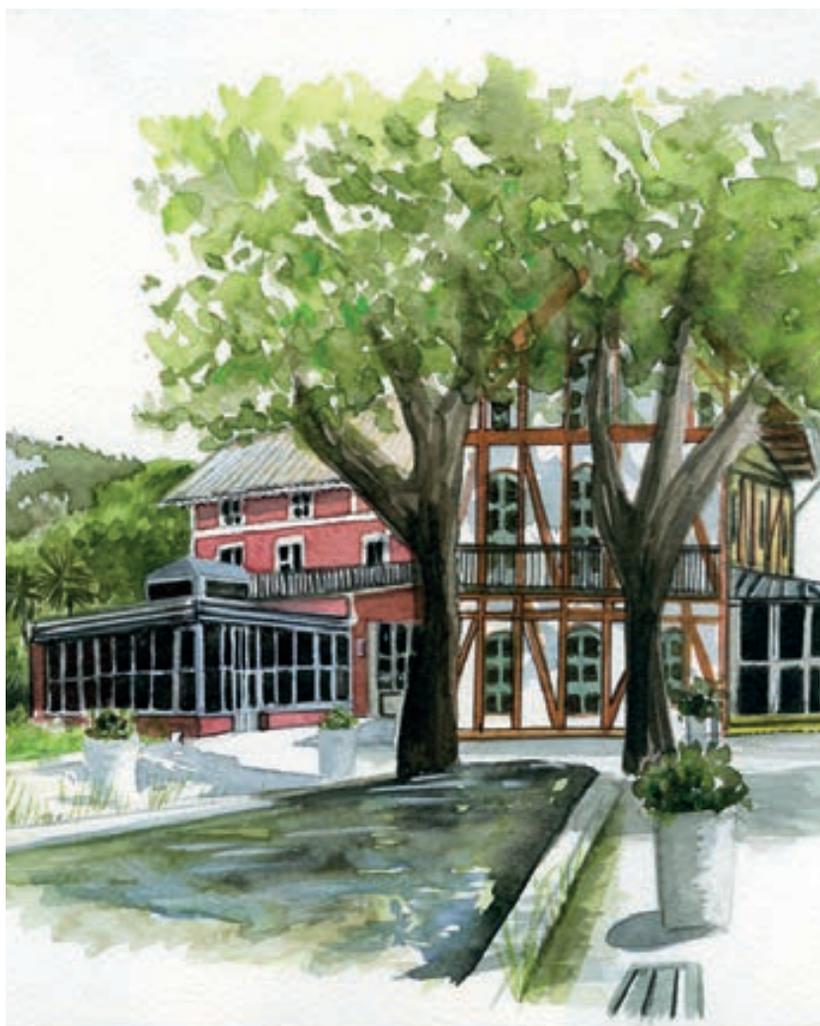
Animatrice jardin



La passion de la transmission : voilà ce qui anime Catherine Mourmaux en poste à la Maison départementale de la nature des Mayons depuis 2013. Elle accueille, dans le cadre d'ateliers thématiques et de saison, des jardiniers novices ou aguerris. Ces matinées au jardin sont animées tous les 15 jours. Mais avant d'en arriver là, *"pour assumer pleinement cette activité, j'ai suivi des formations professionnelles et aussi personnelles"*. Du coup, forte de cette expérience, elle a participé à la création d'un jardin bio, accessible à tous. *"Le jardin, conçu autour de 9 carrés potagers, permet l'accès aux personnes à mobilité réduite grâce à des bacs de plantation à différentes hauteurs."* Après les nombreuses plantations d'arbres fruitiers, de plants et plantes en agriculture bio, et de graines anciennes, la vie au jardin a pris forme. Aujourd'hui, en plus des enfants scolarisés dans le village, le jardin accueille aussi d'autres jardiniers. *"Nous avons souhaité ouvrir notre jardin à tous, quel que soit son niveau"*. Évidemment au jardin, *"on travaille avec les saisons. Pour un jardin respectueux de son environnement, nous réalisons également autour du jardin, des hôtels à insectes, des abris à hérissons, l'emblème de notre Maison de la nature... et puis on apprend à transformer les produits"*. Toujours en lien avec le jardin et fidèle à sa formation initiale d'assistante sociale, elle co-anime avec un agent de la direction de l'Insertion du Département, un atelier nutrition santé à destination des publics accompagnés par les services sociaux du Département. *"Cette parenthèse dans le temps permet aux personnes accueillies de se ressourcer tout en partageant"*.

Les Maisons départementales de la nature et
le Muséum départemental du Var

Le Muséum départemental du Var



Le lieu : Le Muséum départemental du Var est installé depuis 2011 dans le Jardin du Las, quartier du Jonquet à Toulon, sur un ENS.

Son histoire : Musée de la Ville de Toulon depuis 1888, il est transféré au Département du Var en 2003. Pour lui donner encore plus d'envergure, il déménage dans la maison Burnett au sein d'un Espace naturel sensible d'un hectare. Le jardin départemental du Las vient ainsi en complément du Muséum départemental. Il permet d'étendre le musée vers l'extérieur et sert de lieu de médiation et de découverte de la biodiversité urbaine et des roches du Var. Autant pour reconnaître sa valeur historique, sociale et pittoresque, que dans le but de s'inscrire en complément du projet scientifique et culturel du Muséum, ce jardin a été labellisé "Jardin remarquable" en 2014 par le ministère de la Culture et de la Communication.

Son aménagement : Sur deux niveaux, la bâtisse accueille quelque 2 000 objets culturels dans ses vitrines. Le Muséum est ainsi une véritable bibliothèque des roches, des fossiles, de la faune et de la flore du Var et de Provence. Le parcourir, c'est traverser le Var avec les yeux d'un naturaliste et au fil du temps. Une salle accueille trois fois par an des expositions temporaires permettant de faire découvrir de nouveaux objets ou thèmes scientifiques et culturels.

Label : C'est un établissement public à caractère scientifique et culturel labellisé "Musée de France" par le ministère de la Culture et de la Communication.

Une mission fondamentale : La conservation, la production et la diffusion des connaissances sur la biodiversité actuelle et passée (fossiles) du Var.

Les collections départementales : Elles sont constituées d'environ 180 000 objets et spécimens qui couvrent tous les champs de l'histoire naturelle. Les collections les plus prestigieuses rassemblent des herbiers du 18^e et 19^e siècles, une collection d'oiseaux et de mammifères de Provence, de nombreux fossiles montrant les traces de la biodiversité du passé, et un fonds ancien issu de l'histoire culturelle et militaire du département.

L'équipe : 15 agents, dont un conservateur, un médiateur scientifique et culturel, des référents géodiversité et biodiversité, une chargée des publics, un régisseur des collections et des agents d'accueil et de surveillance. Cette équipe est renforcée ponctuellement par des médiateurs prestataires et partenaires, extérieurs à l'établissement.

Son public : Tous les publics sont accueillis en visite libre ou guidée, ainsi qu'à l'occasion de conférences. Plus de 40 000 personnes/an.

Budget: 155 000 € en fonctionnement et 36 000 € en investissement en 2016.

Muséum départemental du Var - 737 chemin du Jonquet - 83200 Toulon
Tél. 04 83 95 44 20. Courriel : mdv@var.fr

Les Maisons départementales de la nature et le Muséum départemental du Var

Le Muséum départemental du Var

(suite)

Les activités proposées

La recherche et la diffusion des connaissances sur la biodiversité varoise : telle est l'une des missions principales du Muséum départemental.



CONNAISSANCE ET EXPERTISE

Au Muséum, trois experts assurent les prospections et les recherches sur les thématiques liées à la biodiversité. Qu'elles concernent la faune, la flore ou leurs empreintes du passé (paléontologie), les recherches menées par chacun des scientifiques permettent de rendre intelligible la complexité du vivant. Le Département du Var saisit régulièrement ces personnels pour obtenir une expertise ou un avis technique éclairé sur une question environnementale.

- **Pour les Espaces naturels sensibles**, le Muséum est souvent amené à donner un avis, réaliser un diagnostic en vue d'une acquisition foncière, voire mettre en place un suivi de la

biodiversité. Par exemple, la mare pédagogique de Néoules est suivie de près depuis son aménagement en 2015 : c'est là, un bel exemple de travail en transversalité avec le service des ENS (lire page 34).

- **Pour les routes ou les collèges départementaux**, le Muséum est saisi pour donner un avis d'expert sur la biodiversité d'un site, d'un bord de route, pour valider une liste de végétaux à planter ou pas, ou encore pour gérer les gîtes à chauve-souris et les nids de martinets...

- **Pour le public**, le Muséum est sollicité plusieurs dizaines de fois chaque année pour apporter des réponses aux citoyens qui font des observations originales d'animaux, de plantes ou de fossiles. Il peut s'agir de petites bêtes, des habitations, d'un oiseau extraordinaire dans un jardin, ou encore d'un fossile découvert en balade dans le Var.

SENSIBILISATION

En 2016, en plus des visites libres et individuelles des expositions, 620 heures de médiations ont été réalisées au Muséum à travers :

- Des visites guidées, tous les dimanches en juillet et en août, et le 1^{er} dimanche du mois.
- Des visites thématiques, mettant en lien le Muséum et le jardin.
- Des ateliers naturalistes, pour découvrir les savoir-faire des naturalistes.
- Des expositions temporaires, entre 2 et 3 par an, reliées à un cycle de conférences.
- Des événementiels nationaux et européens comme les journées du Patrimoine, la Fête de la science, la nuit des Musées, les rendez-vous aux jardins, le printemps des poètes...



VALORISATION ET DIFFUSION

• Diffusion

Le Muséum travaille actuellement sur un nouveau site Internet. À travers ce dernier, les internautes pourront découvrir et commenter, à terme, une sélection des quelque 180 000 objets et spécimens à l'adresse www.museum.var.fr

• Sciences participatives

Le portail naturaliste biodiVARsité www.biodiversite.var.fr, est un lieu de diffusion et de partage des données d'observations naturalistes dans le département du Var. Depuis cette plateforme, le public peut découvrir la cartographie de toutes les espèces qui ont été vues dans le Var, et consulter tout cela en temps réel. Mais aussi, participer à son évolution en apportant leurs propres observations. Épatant !

Obligation statutaire

Le Muséum a l'obligation statutaire de proposer au public des actions de médiation spécifiques en lien avec les collections. Cela concerne à 70 % **le jeune public, dans un contexte scolaire, de loisirs ou lors d'actions en relation avec la politique de la Ville**. Les événements locaux et nationaux sont l'occasion de proposer des temps de médiation au **grand public**. La médiation s'appuie sur une exposition permanente regroupant des collections naturalistes et anthropologiques, ainsi que des expositions temporaires.

Les Maisons départementales de la nature et le Muséum départemental du Var

Référent biodiversité



Une question, un diagnostic, un suivi en écologie et gestion de la biodiversité, Ludovic Charrier est intarissable sur le sujet. En poste au Muséum, c'est le référent du Département.

Un Master en expertise écologique et gestion de la biodiversité à l'université d'Aix-Marseille en poche, Ludovic Charrier intègre le Département du Var en 2008 au sein du service des Espaces naturels sensibles de la direction de l'Environnement. Il réalise alors les

guides randonnées naturalistes de Siou-Blanc et de l'Artuby. La direction se réorganisant, et les questions liées à la biodiversité s'amplifiant, il est nommé référent biodiversité au sein du Muséum d'histoire naturelle en 2010. Aujourd'hui, c'est l'expert du Département sur le sujet. Et à ce titre, il répond aux différentes sollicitations "d'une part de ma direction pour les Espaces naturels sensibles et les zones humides notamment." Mais aussi pour d'autres directions du Conseil départemental, comme celle des déplacements avec laquelle, "j'ai participé au projet de gestion raisonnée des bords de routes départementales". Et puis en externe avec d'autres partenaires, comme le Parc national de Port-Cros, les associations qui gèrent aussi des espaces protégés.

Il réalise également des suivis scientifiques majeurs comme celui de la vipère d'Orsini (un des serpents les plus menacés d'Europe) ou du loup gris dans le cadre du réseau national de l'ONCFS*.

Si réaliser des inventaires de la faune et de la flore fait largement par-

tie de son activité professionnelle, en bon scientifique, il affectionne plus particulièrement, les suivis. Moins frustrants, plus pédagogiques et surtout moins dans la spontanéité "car ils permettent de mettre en place des protocoles spécifiques sur le long terme et d'en tirer des conclusions . Et puis, ça permet aussi de se remettre en question constamment, ce qui est la base de toute démarche scientifique."

*Office national de la chasse et de la faune sauvage.



ENVIRONNEMENT

LES AUTRES GRANDES POLITIQUES DU DÉPARTEMENT

Eau, mer et milieux aquatiques

Le Département ingénierie eau mer et milieux aquatiques (Diemma) de la direction de l'Environnement apporte une aide technique aux communes rurales sur des thématiques précises comme la protection de la ressource en eau, l'assainissement, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques. En plus de cette compétence obligatoire, le Diemma joue aussi un rôle important dans l'aménagement du territoire du Var. Car il met à la disposition de toutes les communes varoises des études stratégiques répondant aux obligations des Plu, Scot... Une assistance technique est aussi apportée pour les communes adhérentes à la Société publique locale, Ingénierie Départementale 83 sur différentes thématiques : l'eau potable, l'assainissement, les réseaux, les stations d'épurations, les zonages, les schémas directeurs des eaux pluviales...



L'ingénierie auprès des collectivités territoriales

Le Diemma est constitué d'une équipe d'experts. Ses ingénieurs spécialisés dans la ressource en eau potable, l'assainissement collectif et non collectif, la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques sont connus et reconnus au-delà des frontières varoises. Forts de leurs connaissances acquises, pour certains, depuis près de 20 ans, ils font bénéficier de leurs savoir-faire les communes qui en ont besoin. Une aide qui pour autant ne concurrence pas le secteur privé. Bien au contraire. Car, c'est avant tout une

aide à la réflexion. Et aussi à la rédaction des cahiers des charges techniques pour les aider à définir une commande claire et appropriée.

Eau, mer et milieux aquatiques

L'ingénierie auprès des collectivités territoriales (suite)



Pour la ressource en eau : Assistance technique sur la gestion de leurs ressources en eau (captage, potabilisation, distribution...). Dans le Var, environ 80 communes, ou intercommunalités, exerçant la compétence "alimentation en eau potable", peuvent en bénéficier.



En assainissement collectif : Assistance technique pour la collecte des eaux usées, leur traitement, le renouvellement des stations d'épuration...



En assainissement non collectif : Assistance technique et juridique des SPANC (Service public d'assainissement non collectif).



Pour la mer et les milieux aquatiques :

- Assistance pour la gestion des cours d'eau et des zones humides.
- Suivi des procédures de contrats de rivières, Sage (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux), Papi (Programme d'action et de prévention des inondations).
- Assistance technique sur la gestion du littoral (mouillage écologique, évolution du trait de côte...).

Les études stratégiques

Ce sont de véritables outils d'aide à la décision : les études stratégiques réalisées par le Diemma depuis plusieurs années ont permis au Conseil départemental d'être une force de proposition incontournable dans l'aménagement d'un territoire durable. Puisqu'il s'est toujours appliqué à donner des avis constructifs étayés par les informations issues de ses études. Aujourd'hui, elles sont toutes à la disposition des collectivités territoriales. Présentation.

- **L'observatoire sur la ressource en eau du Var, alimenté par le Schéma départemental de la ressource et de l'alimentation en eau (SDRAE)**
- **L'inventaire des zones humides varoises**
- **L'inventaire des zones d'expansion de crue du bassin de l'Argens**
- **Le schéma départemental d'assainissement avec la base de données sur les stations d'épurations varoises**
- **Le schéma départemental de mise en valeur de la mer**
- **Le schéma départemental des boues issues de stations d'épuration**

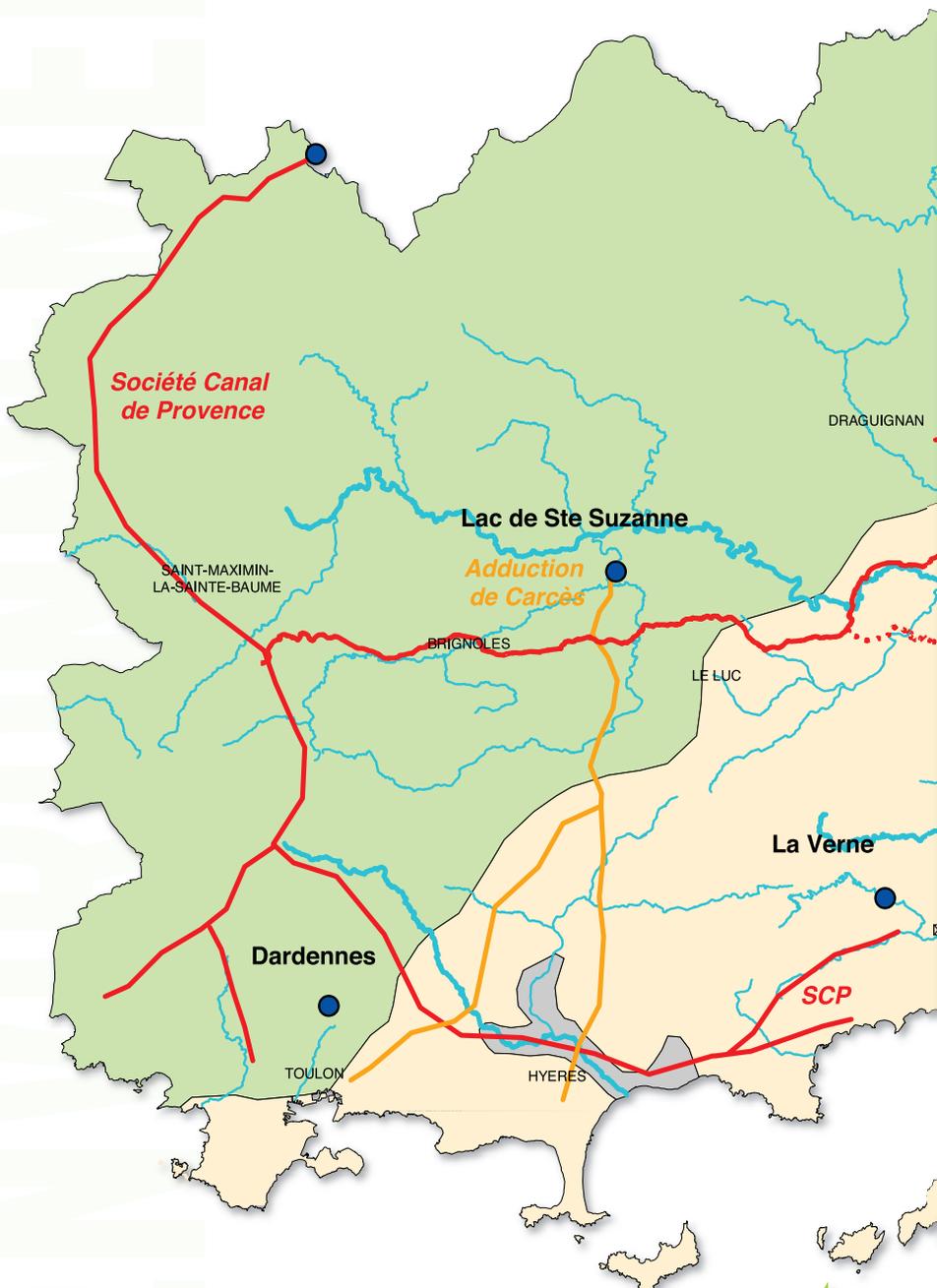
L'observatoire sur la ressource en eau potable du Var

Le Var est alimenté à part égale entre eaux de surface et souterraines. Des forages publics aux retenues d'eau, 130 millions de m³ d'eau sont prélevés chaque année pour 90 millions de m³ vendus, (soit plus de 16 fois le lac de Carcès).

Pour avoir une lisibilité totale de la ressource en eau et pour une gestion performante, le Département du Var et tous les acteurs publics de la gestion de la consommation en eau (Agence de l'eau, État et Région) sont engagés à travers une convention pour la création :

- d'un observatoire sur la ressource en eau du Var. Il s'appuie sur le Schéma départemental de la ressource en eau potable du Var, réalisé par le Département. Toutes les données récoltées et les cartes seront mises en ligne et à jour régulièrement.
- d'un comité départemental sur les ressources pour l'alimentation en eau potable. Il sera chargé d'harmoniser les politiques publiques pour assurer les besoins futurs en eau, tout en préservant la qualité des milieux.

Eau, mer et milieux aquatiques



Carte / Les ressources en eau dans le Var



Eaux souterraines

-  Zone avec potentialité aquifère locale (calcaire)
-  Nappes alluviales exploitées pour l'AEP
-  Zone à très faible potentialité aquifère (Massif des Maures - Esterel)

Eau de surface

-  Cours d'eau
-  retenue d'eau

Grandes adductions d'eau

-  SCP
-  Adduction de Carcès
-  Canal de la Siagnole

Eau, mer et milieux aquatiques

Les études stratégiques (suite)

L'inventaire des zones humides

Marais, lagune, roselière, prairie inondable, mare, bordure de cours ou de plan d'eau... sont autant de zones humides. Très riches en termes de biodiversité, elles restent fragiles voire menacées pour certaines. Alors qu'elles assurent des fonctions essentielles en hydrologie, écologie, économie... C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique d'acquisition d'Espaces naturels sensibles, le Département a lancé depuis 2003, une étude identifiant toutes les zones supérieures à 1 hectare. Puis en 2016, il a étendu son inventaire aux zones de moins d'1 hectare. Ce recensement est utile pour les connaître afin de mieux les préserver.



Une richesse inégalée

La zone humide, c'est la reine des milieux naturels. À elle seule, elle peut assurer différentes fonctions et pas des moindres. D'abord, elle peut assumer le rôle d'une zone d'expansion de crue (lire page 72). Et donc, décaler voire ralentir les pics de crues. C'est aussi un filtre qui retient et transforme les polluants qui ruissellent. En termes de biodiversité, lorsqu'elle fonctionne bien, elle accueille une faune et une flore difficiles à égaler. Enfin ces espaces sont parmi les écosystèmes les plus productifs grâce à la présence de matières nutritives

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, l'eau est le facteur majeur qui influence ces écosystèmes : douce, salée ou saumâtre, elle est présente de manière permanente ou temporaire. Les sols sont ainsi gorgés d'eau au moins une partie de l'année et la végétation, quand elle s'exprime, est représentée par des plantes hygrophiles (qui aiment l'humidité).

et d'eau. Ils permettent la production de ressources naturelles au travers de l'agriculture, l'aquaculture et la pêche extensive. En dehors du pastoralisme et de la production de fourrage, ces productions sont anecdotiques dans le Var. Par contre, les zones humides sont souvent des espaces de loisirs et constituent des paysages de qualité. Elles sont le support d'activités touristiques et ludiques représentant un enjeu économique important : loisirs liés à l'eau, pêche, observation de la nature comme les étangs de Villepey, la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures gérée par le Département (lire page 123).

Les zones humides en chiffres

+ de 645 zones humides 
sur au moins 16 000 ha, **soit 2,7 %** de la superficie du Var.

La moitié de cette superficie

est représentée par des **espaces liés aux cours d'eau**
(prairies inondables, bords de cours d'eau, zones de sources, retenues d'eau, etc.).

Environ 430 ha de zones humides sont acquises
par **le Département en tant qu'ENS**

dont la vaste zone humide de l'espace nature départemental du Plan à La Garde et au Pradet.

La Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures, 5 275 ha, gérée par le Département,



est considérée comme une mosaïque de zones humides, avec une multitude de mares et de ruisselets temporaires, spécificité varoise.

Eau, mer et milieux aquatiques

Les études stratégiques (suite)

Le Schéma départemental de mise en valeur de la mer et du littoral

Véritable outil d'aide à la décision pour les élus varois, il dresse le portrait de la mer et du littoral à travers ses aspects environnementaux et socio-économiques. En vue d'une gestion durable de cette zone côtière, il propose des actions à travers 5 engagements majeurs :

N°1 - La gestion des usages de la mer en vue de protéger le patrimoine littoral marin

N°2 - La gestion et la valorisation des sites portuaires

N°3 - La réduction des pressions sur l'environnement littoral et marin par une action sur l'étalement de la qualité de l'offre touristique

N°4 - La sensibilisation, l'éducation à l'environnement et à une culture maritime

N°5 - La construction d'une stratégie globale de lutte contre l'érosion et la submersion marine



Aujourd'hui de nombreuses actions découlent de ce schéma. Il a d'ailleurs servi de support aux réponses à des appels à projets de coopération transfrontalière européenne dans le cadre de Marittimo (France-Italie-Maritime). L'un, "Maregot", s'intéresse à l'érosion des plages (engagement n°5), l'autre, "Sedriport", à l'ensablement de ports (engagement n°2) (lire page 134)

Des fonds bien éclairés

Cartographier les fonds marins de 0 à 50 mètres sur l'ensemble de la zone littorale d'un département, c'est une première. Cette étude a été réalisée pour faire connaître la richesse du milieu marin, et aider les collectivités du littoral à gérer aussi cet espace. Elles éviteront ainsi les risques de dégradation des fonds marins et de la qualité sanitaire du milieu.

L'inventaire des zones d'expansion de crue

Depuis 2006, le Département travaille sur les risques inondations. Dans ce cadre, il a lancé sur le fleuve l'Argens une étude d'identification des zones naturelles ou agricoles jouant un rôle de rétention d'eau en cas de crue. Cet inventaire - repris et affiné pour la mise en œuvre du Programme d'actions de prévention des inondations (Papi) – a permis de mettre en place une stratégie de prévention des inondations sur l'Argens (lire page 74). Car, maintenir des zones d'expansion de crues en amont du bassin de l'Argens, c'est atténuer la pression de la crue en aval.



Qu'est ce qu'une Zone d'expansion de crue ?

Une ZEC est un espace naturel ou agricole qui se trouve partiellement submergé par débordement d'un cours d'eau. Ou bien c'est un versant aménagé en restanques ou une vallée sèche sur lesquels les eaux de ruissellement peuvent s'accumuler temporairement. Grâce aux très nombreuses ZEC, réparties sur l'ensemble de son bassin versant, l'Argens reçoit, en période pluvieuse, des débits relativement modérés puisqu'une partie du volume n'atteint que lentement le lit du fleuve. Ce fonctionnement favorable du point de vue du risque d'inondation, est sensiblement moins présent sur les affluents de la basse vallée tels que l'Aille et la Nartuby, qui eux transfèrent leurs débits très rapidement vers l'aval (en raison de leur géologie : terrains imperméables qui provoquent le ruissellement immédiat des eaux de pluie).

Eau, mer et milieux aquatiques

Les études stratégiques (suite)

Comment préserver les Zones d'expansion de crues ?

Il faut d'abord les identifier, les indiquer sur des cartes, afin de pouvoir diffuser cette information pour alerter l'ensemble des acteurs concernés : élus locaux, riverains, agriculteurs, professionnels de l'aménagement et de la gestion des territoires. Il s'ensuivra forcément une recherche de compromis entre les besoins en développement des communes ou des territoires, et la nécessaire préservation des ZEC. Pour cela, elles doivent être prises en compte dans les projets d'urbanisme et de développement durable. Autant de conditions qui permettront de développer un projet

ambitieux de préservation et de mise en valeur des ZEC, intégré pleinement dans un contexte local, qu'il s'agisse d'un secteur de viticulture ou d'espaces naturels.



... Et les valoriser ?

Préserver les ZEC n'est toutefois pas "créer des sanctuaires". Le maintien d'une activité agricole est souvent la meilleure façon de garder des espaces ouverts et des équilibres biologiques et paysagers. Les opérations de terrassement, de construction ou de surexploitation agricole avec destruction de murs, de haies et de restanques doivent être proscrits de ces zones remarquables. L'ouverture de tels espaces aux randonneurs, promeneurs, chasseurs, pêcheurs et autres amoureux de la nature est aussi l'ambition du Conseil départemental du Var.

Une base de données sur les stations d'épuration du Var

Pour apporter, un soutien technique et financier de qualité aux collectivités, le Département actualise régulièrement une base de données sur les stations d'épuration varoises. État de fonctionnement, conformités accordées par l'organisme de contrôle de l'État, capacité, travaux engagés... pour chaque équipement de nombreuses informations sont récoltées.

Cet outil de diagnostic est nécessaire à la connaissance et à l'amélioration des dispositifs et des réseaux. Elle est issue du schéma départemental d'assainissement réalisé en 2004 et réactualisé en 2014. Depuis la loi NOTRe de 2015, le Département ayant perdu la clause de compétence générale, seule une base de données est maintenue. En 2016, le Var comptait pas moins de 166 stations d'épuration. Toutes les stations d'épuration supérieures à 2 000 équivalent-habitant* utilisent un traitement biologique. La plus grande, Amphitria au Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer, a été conçue pour traiter les eaux usées de 500 000 équivalent-habitant* la plus petite pour 40.

*L'unité retenue pour la capacité de la station d'épuration est l'équivalent habitant. Il exprime la charge polluante contenue dans 180 litres d'eau usée, produite par un habitant par jour, ou par les activités, services/industries raccordées au système d'assainissement.



Eau, mer et milieux aquatiques

Les projets suivis et soutenus

Le Papi

Suite aux crues survenues entre 1999 et 2002 en France et plus particulièrement dans le Var, le ministère du Développement durable a engagé, en 2003, une nouvelle étape dans la politique de prévention des inondations avec la mise en œuvre de “Programmes d’actions de prévention des inondations”, les Papi.



Après la grande inondation de 2010, dans le Var, un Papi d’intention sur l’Argens - la phase d’études - a été confié au Département du Var et a été élaboré en collaboration, avec l’État et les collectivités locales concernées. Labellisé par la commission mixte inondation (CMI) nationale le 7 juillet 2016, le Papi d’intention est devenu le Papi pour passer à l’étape suivante et notamment à la phase travaux.

Cette mission a été confiée au nouveau Syndicat mixte Argens (SMA). Si le Département ne porte pas la 2^e partie du Papi, il reste un partenaire technique et financier de premier ordre à travers l’aide aux communes. En tant que maître d’ouvrage, le Département du Var pilote aussi deux actions du Papi : l’acquisition de zones d’expansion de crue (lire page 71), et l’animation sur le risque inondation pour les scolaires du bassin de l’Argens.

C’est quoi le Papi ? Le Papi est une démarche globale et cohérente, menée à l’échelle d’un cours d’eau et de ses affluents avec pour objectif une réduction des risques liés aux inondations.

Le département du Var est placé en Vigilance Orange, un violent épisode pluvieux est attendu. Comment faut-il réagir ?
 Cocher la ou les bonne(s) réponse(s)

AVANT L'INONDATION

N°1 Comment anticiper efficacement l'événement ?

1. Mettre au sec ce qui peut l'être (produits, meubles, objets précieux).
2. Surveiller l'évolution de la situation.
3. Repérer les stationnements hors zone inondable.
4. Réunir les équipements essentiels : radiateur, piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments, vêtements, couverture.
5. Laisser un des volets roulants électrique fermé.
6. Informer une personne de son entourage de la situation.
7. Fermer la porte de la maison à clé.

N°2 En vacances dans un camping, quel comportement adopter ?

1. Rejoindre l'accueil et se renseigner sur le point de rassemblement, itinéraire d'évacuation.
2. Regagner son emplacement au plus vite, mettre en sécurité à l'intérieur.
3. Quitter au plus vite tout habitat léger (caravane, mobile home, etc.).
4. Ecouter la radio France Bleu Provence pour être informé de l'évolution de la situation.

N°3 L'eau commence à pénétrer dans la maison, que faire ?

1. Quitter son domicile en prenant son véhicule.
2. Rejoindre le point le plus en hauteur et appeler les secours.
3. Couper le gaz et l'électricité.
4. N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre des autorités.
5. Colmater les fuites afin de limiter les dégâts.
6. Aller au supermarché faire des provisions.

39 actions ont été inscrites dans le Papi d'intention porté par le Département du Var et mises en œuvre sur le territoire du bassin versant de l'Argens et de ses affluents, pour un montant de 5,7 millions d'€.

Pour autant, il ne s'agit pas seulement de faire des travaux qui, même importants, ne permettent jamais de supprimer les risques extrêmes. Mais cette démarche oblige à travailler sur la diminution de la vulnérabilité des habitations et des entreprises. Elle permet aussi d'améliorer l'alerte. Elle favorise la prise en compte du risque par les Plu, les Scot. Et surtout, elle améliore la prise de conscience du risque pour éviter d'avoir de mauvais réflexes et, du coup, de se mettre en danger.

Quiz !

Toujours dans le but de sensibiliser le public au risque inondation, le Conseil départemental a réalisé de nombreux outils de communication et d'information. Parmi lesquels, un quiz des

bons réflexes en cas d'inondation, ou encore un document sur l'histoire des inondations sur le bassin de l'Argens au fil du temps, un autre sur la gestion des eaux pluviales, ainsi qu'un guide sur la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme. Une exposition destinée au grand public est aussi disponible à la demande. Tous ces documents sont accessibles sur le site du Département www.var.fr.

Eau, mer et milieux aquatiques

Coordinateur et animateur des classes Argens inondations



“ On vit le phénomène de "l'Aï-guat", ce qui signifie en occitan "beaucoup d'eau en très peu de temps", résume-t-il.

Et Jean-Michel Metge sait de quoi il parle. Depuis 14 ans déjà, il gère le dispositif des Classes Argens, rebaptisées "Classes Argens inondations" : une animation sur le risque inondation dispensée aux élèves de troisième cycle scolarisés dans le secteur du bassin de l'Argens et de ses affluents.

Aujourd'hui, elle est même inscrite au Programme d'actions de prévention des inondations, Papi de l'Argens : "C'est l'action 9, sensibilisation en milieu scolaire. Nous sommes financés par le Papi à hauteur de 420 000 € pour 6 ans. À partir de 2017, chaque année, plus de vingt collèges y participeront parmi les 74 communes du périmètre." Pour autant, le Département n'avait pas attendu le Papi pour changer l'orientation de son programme Classes Argens puisque, "depuis les inondations de 2010, nous avons réorienté notre animation sur le risque et sa gestion."

L'intervention de l'animateur s'étale sur 4 journées. Les 3 premières les enfants parcourent à pied leur ville ou village puis le bassin versant pour comprendre ce qu'il s'est passé. Ils rencontrent tous les acteurs de la prévention... Ils travaillent aussi avec leurs élus, des témoins... Après leurs rencontres des plus informatives, la 4^e journée, les élèves enfilent leurs casques d'aménageurs de territoire à travers le jeu de rôle RiverMed. La règle est simple : "Aménager leur commune avec un budget, jusque-là cela paraît simple. Sauf que, le dé joue le rôle de l'aléa : inondation ? Et tout au long du jeu, les aménageurs en herbe doivent prendre des décisions qui forcément auront des conséquences plus ou moins importantes sur leur ville (et sur les villes en aval...) en cas d'inondation".



Le canal de Provence

Ouvrage hydraulique régional, le canal de Provence alimente en eau le Var à hauteur de 25 % des besoins en eau potable. Créée en 1959, la Société du canal de Provence (SCP) a un statut original avec une mission de service public dans le cadre d'une concession par l'État transférée à la Région en 2008. Pour réaliser les ouvrages nécessaires à l'alimentation en eau du Var, les collectivités territoriales concernées, les Conseils départementaux du Var, des Bouches du Rhône et la Ville de Marseille ont apporté une contribution financière à la SCP, devenant actionnaires.

En parallèle, le Département du Var est aussi engagé dans la gestion des ressources en eau dans le cadre de son assistance aux collectivités, conformément à la loi NOTRe.

Dans le Var, plusieurs ouvrages ont été réalisés ou sont encore en cours de réalisation. Ils sont tous issus du Schéma départemental des ressources et de l'alimentation en eau, réalisé par le Diemma et réactualisé tous les 5 ans. Celui-là même a mis en avant en 2006, la nécessité d'un transfert d'eau vers l'est varois avec la liaison dite Verdon/Saint-Cassien (75 km pour 70 millions d'€), ou encore une liaison vers Sainte-Maxime (25 km pour 30 millions d'€).

La contribution financière du Département dans la réalisation de ces ouvrages est de 16,5 millions d'€, financée en totalité par le remboursement des avances financières dues au Département par la SCP. Le suivi financier des aménagements pour l'adduction en eau dans le Var est assuré par le Diemma.

Le suivi financier des aménagements pour l'adduction en eau dans le Var est assuré par le Diemma.

Eau, mer et milieux aquatiques

Les projets suivis et soutenus (suite)

Depuis 1956, le Département du Var est propriétaire du réseau de production et de distribution des sources de la Siagnole à Mons. L'exploitation de ce réseau hydraulique prestigieux, datant des Romains, est concédée à la société E2S jusqu'en 2018.



Particularité varoise !

À l'abandon pendant quatorze siècles après avoir été créé et utilisé pendant 4 siècles par les Romains pour alimenter en eau potable l'important port de Fréjus, le canal des eaux de la Siagnole est aujourd'hui pleinement exploité.

Son exploitation : en 1993, la société des sources de la Siagnole, E2S est créée pour exploiter cette ressource. Un contrat de concession de 25 ans a été signé entre la société et le Conseil départemental du Var. Cette société d'économie mixte locale est une société de droit privé, dans laquelle les collectivités locales

sont majoritaires : 52 % le Département du Var, 8 % la communauté de communes du Pays de Fayence, 40 % la compagnie des eaux et de l'ozone.

Ses atouts : la Siagnole de Mons est une eau souterraine de première qualité. Cette rivière de montagne est alimentée par de nombreuses sources provenant essentiellement du plateau de Canjuers. Son adduction étant entièrement souterraine, elle lui confère une température quasi constante. Prélevée à 10°C, elle parvient à 12 °C à Fréjus.

Sa production : provenant d'un réseau en bon état et étanche avec une capacité de production naturelle des sources importante, son débit est entre 300 et 2 000 litres seconde. Ce réseau de production a été complété par l'installation de quatre forages. L'ensemble alimente 8 communes du canton de Fayence et pour partie l'est du Var.

À voir : certaines parties de cet ouvrage datant des Romains sont encore visibles au public : la Roche taillée à Mons, les Arches Sainte-Croix, Sénéquier ou d'Esquine à Fréjus.

Forêt

Même si la politique forestière est une compétence de l'État, le Département est un acteur important de la prévention des risques incendies. Il participe à la protection des forêts contre les incendies. Il développe des actions en faveur de la gestion forestière et valorise la forêt territoire de développement économique. Enfin, il finance majoritairement le fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).



Protection des milieux forestiers

Sans relâche ! C'est le leitmotiv du Conseil départemental face au risque incendie. Car la protection de la forêt n'est jamais acquise. Année après année, sa direction de la Forêt, forte de son expertise, poursuit son effort.

Fragilisés par le climat méditerranéen, les espaces naturels et forestiers sont très sensibles à l'incendie. Aussi depuis plus de 20 ans, le Département a développé une politique volontariste allant de la prévention à l'intervention en situation de crise en passant par la préparation à la lutte et à la protection des biens et des personnes.

Forêt

Protection des milieux forestiers (suite)

Le débroussaillage, de la machine à l'animal

- **Le long des routes départementales**

Suite aux grands incendies de 2003, et grâce à une étude réalisée par le Département du Var, une partie du réseau routier départemental est devenu un ouvrage DFCI. Afin qu'il soit entretenu régulièrement et maintenu en conditions opérationnelles, depuis 2008, le Département adopte un Schéma de débroussaillage de ses routes départementales. Il met en avant toutes les préconisations de débroussaillage : des RD sans intérêt stratégique, à celles considérées comme zone d'appui stratégique voire principale. Chaque année 800 ha sont débroussaillés mécaniquement.

Dans ce cadre et pour répondre à un enjeu fort de maintien de la biodiversité au sein de la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures, un plan de préconisations environnementales applicables aux travaux de débroussaillage est aussi mis en place. Le fruit d'un travail réalisé en transversalité entre les directions de l'Environnement et la Forêt.



- **Sur les ENS**

Pour prévenir des incendies, des actions sont menées sur tous les Espaces naturels sensibles du Département, et notamment le débroussaillage sélectif. Entièrement réalisé pour répondre à des obligations réglementaires, ou lors d'opérations d'ouverture en vue d'augmenter la biodiversité, c'est un moyen efficace pour éliminer la masse de combustible et pour maintenir des espaces ouverts servant de coupe feux. L'ENS départemental du Plan à Mazaugues en est une belle illustration. La strate arbustive, facilement inflammable, est éliminée pour favoriser les feuillus et recréer une prairie de sous-bois.

• Agriculture et DFCI, un bon compromis

Le pâturage (moutons, chevaux, vaches...) mené de manière extensive (une faible quantité d'animaux sur une grande surface) assure un débroussaillage effectif pour lutter contre les incendies de forêt et contribue à maintenir des zones ouvertes très riches. Sur ses ENS, le Département a signé de nombreuses conventions d'occupation temporaire avec des agriculteurs (voir la carte page 36).

Le Var a été pionnier dans l'application de mesures agro-environnementales à objectif DFCI. Et depuis 2004, le Conseil départemental cofinance ces dispositifs. Ces mesures ont d'abord été intégrées successivement dans les Contrats territoriaux d'exploitation puis les Contrats d'agriculture durable et enfin dans les Mesures agro-environnementales territorialisées DFCI pour la programmation européenne 2007-2013. Leur continuité doit être assurée sous la forme de Mesures agro-environnementales climatiques (MAEC DFCI) pour l'actuelle programmation 2014-2020. Grâce à cette intervention, de 2007 à 2014, en moyenne 1 300 hectares de forêts ont été pâturés, chaque année.



Sur la période 2015-2020, l'implication financière du Département dans les MAEC DFCI devrait se situer à hauteur de 100 000 €/an pour une superficie de coupures de combustibles pâturés de près de 1 500 hectares.

Sur l'ENS départemental des 4 Frères au Beausset au cœur du massif forestier de Siou-Blanc, d'anciennes terres agricoles ont été réhabilitées avec de la vigne, un verger et une oliveraie. Ils ont permis de maintenir la fonction importante de pare-feux. Sur les ENS, le Département a signé 66 conventions d'occupation temporaire avec des agriculteurs au 31 mars 2017.

Forêt

Protection des milieux forestiers (suite)

Les comités de secteurs

C'est un des volets importants de l'harmonisation des stratégies des acteurs de la prévention et de la lutte contre l'incendie : le comité de secteur.

Chaque création de comité de secteur est officialisée par la signature d'une convention entre le Département et la commune.

Par délibération du 29 octobre 2004, l'assemblée départementale a décidé d'approuver les objectifs, la composition et la méthode de travail des comités de secteur, en donnant délégation à la commission permanente pour créer chaque comité de secteur et approuver les conventions passées dans ce cadre.

Leurs actions

- Favoriser à l'échelle communale les échanges entre les différents acteurs concernés par la protection de la forêt et les interfaces boisé/bâti,
- Disposer d'une meilleure connaissance de l'état du débroussaillage des interfaces forêt/habitations,
- Améliorer la protection de l'habitat individuel en mettant en place des batteries d'actions (sensibilisation, tournées techniques,...) visant à obtenir que chaque construction soit débroussaillée conformément aux règles,
- Soutenir la mise en œuvre de projets spécifiques renforçant la protection des zones à forts enjeux,
- Faciliter la coordination de chaque intervenant en prévention passive et en phase de lutte,
- Développer et mettre en place l'outil Système d'information géographique, sur la plate-forme administrée par le SDIS « Remocra » permettant le suivi sur le territoire communal de la qualité du débroussaillage.

Leur fonctionnement

Le comité est présidé par le Maire de la commune. La direction de la Forêt du Département du Var en assure l'animation, en collaboration avec les services de la commune.

Le comité de secteur est mobilisé selon les besoins. Pour les travaux, il peut faire appel ponctuellement aux services de la commune et du Département, aux Comités communaux feux de forêt/Réserves communales de Sécurité civile, à un représentant du Service départemental d'incendie et de secours du Var, à la police municipale ou au garde champêtre, à un représentant de la gendarmerie et de la Direction départementale des territoires et de la mer.

7 comités de massifs

Pour toujours plus de cohérence, de complémentarité et de concertation entre les différents acteurs de la protection de la forêt contre les incendies, après les grands incendies de 2003, le Var a été découpé en 7 comités de massifs, correspondant à des "bassins de risque".

Le Département travaille avec ses partenaires (SDIS*, EPCI*, DDTM*...) au sein de chaque massif forestier pour déterminer les pistes, débroussailllements et citernes à installer et à maintenir en conditions opérationnelles pour assurer une lutte la plus sécurisée possible et la plus efficace possible.

Grâce à cette concertation, à la mise en communs des moyens du Département et des partenaires, plus de 2 275 ha par an sont débroussaillés et 70 km de pistes maintenus en conditions opérationnelles pour un montant cumulé de plus de 4 millions d'euros de travaux par an.

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

Les patrouilles forestières

Le dispositif de surveillance estivale permet une détection rapide des départs de feux, une transmission fiable des informations et une première attaque du foyer. Il contribue à la réduction des surfaces brûlées.

Chaque année depuis 1991, les forestiers-sapeurs des 3 unités de Signes/Brignoles/Pignans de la direction des Pôles techniques y participent. Et du 1^{er} juillet au 15 septembre, 7j/7 et 24 heures sur 24, plus de cinquante agents permanents, renforcés par des saisonniers, sont mis à la disposition des services de l'État.



Forêt

Protection des milieux forestiers (suite)



Le Département principal financeur du SDIS

Même si le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) constitue une entité autonome, c'est le Conseil Départemental qui en assure le principal financement. Il subventionne aussi l'acquisition de matériels spécifiques, la réalisation et rénovation des casernes et les travaux

exceptionnels.

Cette contribution est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service

au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci. Sous l'autorité des Maires et du Préfet dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs, le SDIS du Var regroupe 5 270 sapeurs-pompiers dont 920 professionnels et 219 personnels administratifs et techniques spécialisés, œuvrant essentiellement au sein de la direction départementale pour des actions de soutien.

En période estivale, il est renforcé par près de 350 saisonniers, répartis en fonction des besoins sur les zones de baignade ou dans les centres de secours.

Le SDIS du Var dispose pour ses 73 unités territoriales de 1 300 engins de secours, de lutte contre l'incendie et d'interventions spécialisées, mobilisables à toute heure, pour répondre aux quelque 600 000 appels au 18 ou au 112. Des appels qui ont engendré, en 2016, 106 435 interventions nécessitant 135 906 sorties de véhicules. Soit une moyenne de 1 opération toutes les 5 minutes.

Enfin, c'est un budget global de plus de 121 millions d'euros, dont 49 millions du Conseil départemental en 2016.

Références législatives : art. L1424-35 du Code général des Collectivités territoriales, relatif à la contribution du Département au budget du SDIS. Et l'art. 59 de la loi sur la Modernisation de la Sécurité civile du 13 août 2004.

En cas d'incendie, le Département un maillon indispensable



ÉVITER LES ÉCLOSIONS

Réglementation emploi du feu

Les forestiers sapeurs du Département patrouillent et interviennent sur feu naissant.



MAÎTRISER LES DÉPARTS DE FEUX

Dispositif de guet/alerte & de 1^{ère} intervention

Les forestiers sapeurs du Département patrouillent et interviennent sur feu naissant



LIMITER LE DÉVELOPPEMENT CATASTROPHIQUE DANS LES MASSIFS FORESTIERS

Ouvrages de DFCI & moyens lourds d'intervention

Les pompiers utilisent des pistes DFCI réalisées par le Département ou avec son soutien.



PROTÉGER LES BIENS ET LES PERSONNES

Réglementation sur le débroussaillage et les PPRIF

Le Département appuie les communes qui contrôlent la réalisation du débroussaillage obligatoire.

Forêt

Valorisation des milieux forestiers



La forêt occupe 64 % du département. Mais la forêt varoise ne se limite pas aux seuls arbres ! Gibier, plantes mellifères, champignons... Tout l'écosystème de la forêt participe à la qualité de l'environnement et des paysages. Cet équilibre constitue une richesse économique, touristique et patrimoniale pour le Var qu'il faut entretenir et gérer, au risque de voir le milieu forestier s'appauvrir et se refermer. Le Département s'y emploie à travers :

- la valorisation paysagère et écologique de la forêt varoise,
- la valorisation touristique,
- la valorisation économique du bois forestier.

La forêt varoise : fiche d'identité

388 000 ha soit 64 % de la surface du Var

• **Accroissement naturel**

Gain annuel de bois sur pied : environ 800 000 m³

• **La production forestière annuelle**

- Résineux : 470 000 m³

- Feuillus : 338 000 m³

- Seul 25 % de l'accroissement annuel est exploité

• **Les propriétaires privés : 1^{ers} détenteur de la forêt varoise**

- 70 % de la forêt varoise est privée

- Essentiellement des petites parcelles. Sur 80 000 propriétés, seules 7 000 ont plus de 4 hectares (dont 1 300 plus de 25 hectares).

Garantir la pérennité des paysages forestiers et de la biodiversité

Le soutien au pastoralisme en forêt

Si le sylvopastoralisme contribue à la défense des forêts contre les incendies en entretenant les pare-feux, il participe aussi à aérer la forêt. Mode de gestion durable par excellence, il concilie objectifs forestiers et pastoraux. Les animaux, en pâture en forêt, profitent des ressources fourragères situées sous les arbres. Ils concourent ainsi à la protection des boisements.

Le Var a été pionnier dans la mise en œuvre du sylvopastoralisme dans ses massifs. Expérimenté dès 1982 par le Centre d'étude et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (Cerpam) et l'Inra, le pastoralisme en forêt s'est développé à partir de 1990 en s'appuyant notamment sur les éleveurs ovins qui disposent dans le Var d'un cheptel de plus de 58 000 têtes. Le Département a intégré ces mesures agri-environnementales dans la gestion de ces ENS en signant des contrats avec plusieurs éleveurs. Plus largement, il a cofinancé ces dispositifs à partir de 2004.

Entre 2007-2014, le Département a consacré 200 000 €/an au financement des mesures agro-environnementales de sylvopastoralisme.

ENS, une gestion conservatoire de la biodiversité forestière

La forêt du Siounet à Comps, Siou-Blanc à Signes, la Sainte Baume... 62 % des Espaces naturels sensibles acquis par le Département sont de nature forestière. Sans être des forêts au sens littéral du terme, les ENS apparaissent comme des lieux privilégiés pour mener des expérimentations de gestion conservatoire au profit de la forêt méditerranéenne : notamment par la non-gestion totale de secteurs forestiers pour suivre l'évolution de la biodiversité. Au cas par cas, pour des raisons de gestion paysagère ou en faveur d'une espèce spécifique, le Département peut réaliser des coupes d'éclaircies, des ouvertures de milieux. Trop petites pour pouvoir alimenter la filière bois-énergie, ces coupes répondent plus aux impératifs de gestion et de conservation de la biodiversité forestière.



Forêt

Valorisation des milieux forestiers (suite)

Faire connaître le patrimoine forestier varois

Rendre la forêt accessible aux Varois et aux touristes, dévoiler la richesses des milieux qui la constituent, les espèces qui y vivent... Le Département s'investit pour faire connaître le patrimoine environnemental et écologique que représente la forêt varoise. Plusieurs directions participent à sa mise en valeur à travers :

- La gestion d'un réseau de balades entretenu et balisé. Le PDIPR, plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée emprunte en grande partie des chemins passant par les massifs forestiers varois. De même pour le réseau équestre mis en place par le Département sur 450 kilomètres d'itinéraires balisés, du littoral au haut Var (cf page 118). Le Département est également partenaire de la Semaine varoise de la randonnée pédestre qui a lieu chaque année en octobre.
- L'offre d'activités de pleine nature (cf page 118).
- Les animations autour de la forêt dans les Maisons départementales de la nature. Parmi les thèmes proposés : les Castagnânes au cœur de la châtaigneraie des Maures, les plantes sauvages et des insectes comestibles de la forêt, les balades contées sur les arbres...



- L'aide aux manifestations grand public liées à la connaissance de l'environnement forestier. En 2016, le Département a ainsi subventionné :

- Le Festival des Adrets-de-l'Estérel lancé en juillet 2016, axé sur la mise en lumière du massif de l'Estérel.
- La Fête du bois et "dau bòsc" organisée depuis 10 ans à La Martre.
- La Fête de la châtaigne à Collobrières qui valorise la production de la châtaigneraie varoise des Maures.

Accompagner le développement de la filière bois

Depuis 10 ans la collectivité s'est engagée dans l'accompagnement des acteurs de la filière bois. Cette politique, complémentaire de la politique de DFCI, vise à valoriser économiquement une ressource renouvelable et abondante, et à optimiser l'entretien des massifs. Car une bonne gestion de la ressource et la plus-value économique pour les propriétaires forestiers représentent une garantie d'entretien.

CHERCHER DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

Constituée presque à part égale de résineux et de feuillus, la forêt varoise était traditionnellement tournée vers deux types d'exploitation : la transformation en pâte à papier (essentiellement pour les résineux) et la fourniture de bois bûche (chêne). Le Département s'est impliqué depuis plusieurs années pour instaurer et pérenniser de nouvelles filières de valorisation, notamment la filière bois énergie. Celle-ci répond à la fois aux spécificités du bois varois, aux nécessités de sécurisation électrique du Var, et aux objectifs de développement durable du Département. Pour soutenir la mise en place de la filière, la collectivité s'est engagée dans plusieurs projets.

Le Département équipe les bâtiments départementaux de chaufferies bois

7 chaufferies alimentées en bois plaquettes ou granulés ont été installées entre 2009 et 2016 dans 4 collèges et 3 bâtiments du Département. Leurs consommations représentent 614 tonnes de bois par an. Trois nouvelles chaufferies sont actuellement à l'étude : au collège Henri Nans à Aups, au collège de Carcès, et au gymnase du collège André Cabasse à Roquebrune-sur-Argens. Ces projets s'intègrent dans les schémas de performances énergétiques départementaux. Depuis 2005, le Conseil départemental intègre systématiquement dans ses constructions neuves et ses projets de réhabilitation les énergies renouvelables, dont le bois-énergie, pour réduire l'impact environnemental.



Forêt



Carte / Les chaufferies bois du Var



Sur 36 chaufferies bois en service fin 2016 dans le Département, le Conseil départemental du Var en a réalisé 7. Trois autres sont en études.

● 7 chaufferies réalisées :

- Pôle technique ancienne gare à Saint-Maximin (100 kW, 50 tonnes/an)
- Collège Leï Garrus à Saint-Maximin (220 kW, 120 tonnes/an)
- Collège Les 16 Fontaines à Saint-Zacharie (110 kW, 110 tonnes/an)
- Foyer occupationnel à Draguignan (150 kW, 135 tonnes/an)
- Collège Paul Emile Victor à Vidauban (150 Kw, 110 tonnes/an)
- Collège Joliot Curie à Carqueiranne (200 kW, 80 tonnes/an)
- CDE La Cigaloune à Toulon (56kW , 9 tonnes/an)

● 3 chaufferies à l'étude :

- Collège de Carcès
- Collège Henri Nans à Aups
- Gymnase Collège Cabasse à Roquebrune-sur-Argens

Valorisation des milieux forestiers (suite)

Le Département accompagne les porteurs de projets

Les appels d'offres pour la production d'électricité à partir de biomasse, lancés par l'État, ont constitué une opportunité de structuration de la filière bois-énergie. La centrale électrique à biomasse Sylviana, à Brignoles, opérationnelle depuis début 2016, concrétisait deux volontés importantes du Département : la politique énergétique avec l'objectif d'une sécurisation électrique, et la politique forestière avec la gestion durable de la ressource bois. C'est pourquoi, la collectivité lui a apporté un soutien technique, notamment par l'accompagnement dans son positionnement avec les différents acteurs de la filière.

Plusieurs autres porteurs de projets ont également été accompagnés, soit techniquement, soit par une mise en relation avec des partenaires spécialisés (recherche de foncier, innovation, etc), soit financièrement :

• **Bois énergie :**

- Plate-forme de production de plaquettes de La Môle (hangar, engins, trieuse)
- Unité de granulation "Les Granulés de Provence" (investissement matériel initial)
- Montage d'une unité autonome de valorisation de la biomasse Mini Green Power prix Var Terre d'innovation
- Achat d'un broyeur à plaquettes par Crokbois

• **Sciage :**

- Scierie Jauffret : investissement en matériel dans la chaîne de sciage
- Scierie Durand : prix départemental Var terre d'innovation (VTI) pour l'achat d'un banc de sciage pour bois varois
- France Forêt Paca : normalisation du pin d'Alep pour un usage en structure

• **Filière liège :**

- Relance de la valorisation locale du liège : prix VTI et aide à la rénovation des suberaies

Certains exploitants forestiers ont bénéficié d'aides à la modernisation de leur équipement d'exploitation, dans le cadre d'une aide à la structuration de la filière. Les propriétaires forestiers ont pu être aidés pour la rédaction des plans simples de gestion ou dans des opérations de gestion exemplaires.

L'aide du Département visant la gestion durable de la forêt se recentre désormais sur un appui technique aux démarches et projets.

Organiser et fédérer les acteurs

Le Département facilite les échanges et la concertation des acteurs et propriétaires forestiers autour d'une gestion durable de la forêt.

- **À l'échelle du Var**, il a mis en place depuis 2014, un comité technique de la forêt varoise copiloté avec la Cofor, l'association des communes forestières du Var. Réuni annuellement, il comprend une vingtaine d'acteurs qui peuvent ainsi coordonner leurs actions et faire le point sur les projets en cours. Y sont représentés les propriétaires forestiers publics et privés, les gestionnaires forestiers, les professionnels et les entreprises d'exploitation forestière, les collectivités locales, l'État : ASL Suberaie varoise, Coopérative Provence forêt, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var, Fibois, CRPF, Draaf, DDTM, Dréal...

- **À l'échelle des territoires**, le Conseil départemental apporte une aide technique aux démarches collectives de préservation et de mise en valeur du patrimoine forestier. Ces dernières années, il a soutenu le plan d'approvisionnement territorial sur l'Artuby Verdon et sur les Maures, ainsi que les plans de développement de massif en Dracénie et sur le Comté de Provence. Il a accompagné la stratégie forestière territoriale du Pays de Fayence et la charte forestière de territoire de la Sainte-Baume en préfiguration du parc régional.

Optimiser les propriétés forestières

Le Département facilite l'échange de parcelles forestières entre propriétaires pour optimiser leur gestion.

L'aide départementale peut financer jusqu'à 80 % de frais de notaire et de géomètre, respectivement plafonnés à 1 000 €/hectare et 1 200 €/hectare. Le dispositif concerne les parcelles situées sur un même canton ou dans une commune limitrophe de celui-ci. La surface échangée, au minimum de 0,2 ha, doit permettre la constitution d'un îlot d'exploitation forestier de 5 hectares au moins. Les propriétaires doivent s'engager sur une gestion durable de leurs parcelles et sur une éco-certification.



Forêt

Une centrale moteur pour la filière bois



Didier Savanier est directeur opérationnel de la centrale électrique biomasse Sylviana à Brignoles, et le président d'Inova énergie, l'entreprise à l'initiative de ce projet moteur pour la filière bois

"Sylviana a démarré sa production en février 2016 après les études et procédures préalables à toute réalisation d'une centrale biomasse. Notre unité de production électrique est issue d'un appel à projets de l'État lancé en 2010 sur toute la France, dans le cadre de la politique de transition énergétique. Sur les 14 projets sélectionnés par l'État, seuls trois se sont concrétisés, dont le nôtre dans le Var. Nous occupons 5 hectares sur la zone Nicopolis à Brignoles. Le site est à la fois près des axes routiers et autoroutiers, des massifs forestiers, et du réseau de transport d'électricité géré par RTE. C'est un des projets industriels les plus importants dans le département. La centrale représente un investissement de 90 millions d'€. Elle emploie plus d'une trentaine de personnes sur le site, et génère plus de 150 emplois indirects. Mais nous restons une entreprise à taille humaine. Tous les jours, 26 camions viennent ici livrer le bois. Nous connaissons chacun des chauffeurs. Comme nous nous y étions engagés auprès des élus locaux, nous nous inscrivons dans une démarche territoriale et de développement durable. Le bois que nous utilisons est coupé dans un rayon de 100 kilomètres : notre production n'est pas délocalisable. La centrale avait pour objectif une production électrique annuelle de 168 000 MWh. Nous y sommes parvenus dès la première année d'exploitation. Cette production nécessite 180 000 tonnes de bois par an, dont 140 000 tonnes



de bois forestier, (plus de la moitié provenant du Var) et 40 000 tonnes de bois déchets sortis du statut de déchet (tous issus du Var).

Notre installation permet aux propriétaires forestiers de valoriser leur coupe. Il y a souvent beaucoup de fantasmes autour de la déforestation. Le bois que nous prélevons ne représente pas plus de 5 % de l'accroissement naturel de la forêt. Il n'y a donc aucun risque de cet ordre.

Par ailleurs, nous sommes très attentifs à un approvisionnement raisonné. Nous n'achetons pas la ressource biomasse les yeux fermés : on veut savoir si la coupe est légale, s'il existe un plan de gestion, si les règlements sont bien respectés... Nous vérifions le volume et la qualité du bois mais aussi, et souvent, la qualité de la coupe avec nos techniciens qui se déplacent sur site. L'exploitation forestière raisonnée profite à la forêt. Sans éclaircie, le milieu se referme et s'appauvrit. Notre intérêt, c'est de participer à la pérennisation des massifs. Nous y travaillons avec le Département qui est un interlocuteur régulier, que ce soit pour la structuration de la filière, la lutte contre les incendies ou le transport de bois".



Forêt

Valorisation des milieux forestiers (suite)

Améliorer le transport du bois

Depuis la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, votée le 13 octobre 2014, le Département est compétent pour élaborer chaque année un schéma d'accès à la ressource forestière. Ce schéma, réalisé en concertation avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale concernés, prévoit les itinéraires permettant d'assurer le transport de grumes, depuis les chemins forestiers jusqu'aux points de livraison.

Objectif du schéma : faciliter l'acheminement du bois de la forêt en maintenant la voirie en bon état et sans compromettre la sécurité des autres usagers.

Le Département travaille à l'élaboration du schéma. Il s'est appuyé sur les remontées d'informations des professionnels forestiers pour déterminer et hiérarchiser les problèmes liés au transport du bois et recueillir leurs suggestions. Parallèlement, il a établi avec les directions des Routes et des Pôles techniques un état des lieux du patrimoine routier régi par la police des routes du Département (limitation gabarit ou tonnage...). Un autre état des lieux sur le patrimoine routier communal ou intercommunal sera établi dans un second temps par les communes et intercommunalités, parties prenantes.

Depuis les pistes en sortie de forêt (souvent des pistes DFCI) ainsi que sur le réseau routier départemental, les accès doivent être analysés pour optimiser le maillage du Var et favoriser une exploitation cohérente de la ressource forestière dans tout le département en limitant les risques de surexploitations localisées.

Var.fr "infos routes poids lourds" : un site pilote

Le Var est le premier Département de Paca à avoir mis en œuvre un outil concret pour aider au transport du bois. "Infos routes poids lourds" accessible depuis var.fr fait office de modèle pour de nombreux départements. Il référence les itinéraires de transports de bois, les limitations de gabarit, de tonnage, les circulations alternées et il permet de gérer les demandes d'autorisation.

Il sera développé au fur et à mesure de l'avancée du schéma d'accès à la ressource forestière.

Gestion des risques sanitaires

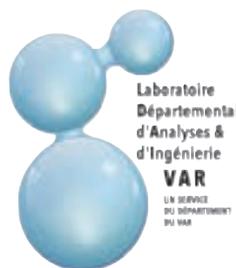
Le laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie : une expertise de terrain

Il y a 10 ans, tous les Départements disposaient d'un laboratoire public d'analyses. Il n'en reste qu'une soixantaine aujourd'hui en France, dont celui du Var. Suite aux réformes et à l'ouverture de l'activité à la concurrence, le Conseil départemental a non seulement fait le choix de conserver son laboratoire, mais il a aussi voulu optimiser son fonctionnement et développer ses champs d'intervention. Il se positionne aujourd'hui comme un acteur central de la gestion des risques sanitaires et environnementaux dans le Var.

Entièrement restructuré en 2016, le laboratoire est le fer de lance de la direction du Laboratoire et de la Gestion des risques sanitaires (DLGRS) du Département.

Il est implanté sur deux sites, Toulon et Draguignan, pour une meilleure proximité, et il bénéficie d'un pilotage et d'un accueil téléphonique unique, ainsi que d'un budget propre. Cette organisation traduit la volonté du Département de répondre plus efficacement aux problématiques sanitaires du Département et des Varois. Avec une orientation forte vers le client et des prestations axées sur les besoins des territoires, il s'est doté de matériels performants pour répondre aux demandes. Les équipes départementales travaillent en lien avec de nombreux organismes publics, avec les autres directions de la collectivité, mais aussi avec le secteur privé - entreprises et particuliers. Leur compétence et la mission de service public qui leur incombe garantissent une indépendance vis-à-vis de tout intérêt économique.

L'expertise départementale dans le domaine de l'analyse et de l'ingénierie des risques sanitaires est reconnue au niveau national et international par plusieurs accréditations.



Les domaines d'intervention du Département :

- La lutte contre la propagation de virus par le moustique tigre
- La santé animale
- L'hygiène alimentaire
- L'eau
- L'environnement
- L'air intérieur
- Le bruit

Gestion des risques sanitaires

Le laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie : une expertise de terrain (suite)

Un savoir-faire issu de 40 ans d'existence et d'évolution

- **Dans les années 70**, les laboratoires des services vétérinaires sont chargés dans chaque département de la surveillance des pathologies d'élevage.
- **Au début des années 80**, après le vote des lois de décentralisation, les laboratoires vétérinaires sont transférés aux Départements.
- **Jusqu'en 2006**, l'activité principale de contrôle sanitaire est confiée par l'État au Département du Var de gré à gré. Les tarifs, réglementés, sont fixés par décret.
- **À partir de 2006**, les règles européennes imposent l'ouverture à la concurrence des marchés captifs confiés jusque-là par l'État de gré à gré, en particulier l'analyse des eaux de loisirs et des eaux potables. Cette mise en concurrence fait chuter le prix des analyses de 80 %.
- **En 2007**, pour faire face à la concurrence, le laboratoire départemental du Var, installé à Draguignan, fusionne avec le laboratoire municipal de Toulon. Les agents et le matériel du laboratoire municipal sont mis à disposition du Département pour rentabiliser les coûts de gestion et répondre au mieux aux marchés de l'État.
- **En 2016**, les deux sites sont réunis sous le pilotage d'une même direction : la direction du Laboratoire et de la Gestion des risques sanitaires. La restructuration optimise l'efficacité de la veille sanitaire et profite au développement des prestations du laboratoire.

La réactivité et la fiabilité au cœur de la gestion des risques sanitaires

Le laboratoire départemental dispose de nombreux matériels extrêmement performants : PCR, chromatographie ionique, titrateurs automatiques, flux continu...) Ces moyens technologiques, associés à des équipes compétentes et des partenariats nationaux, permettent une très grande réactivité et des réponses dans les meilleurs délais à toutes demandes analytiques.

Que fait le laboratoire départemental du Var ?

Le laboratoire assure un service public de proximité en matière de santé publique et de sécurité alimentaire. Il exerce à la fois :

- des missions confiées par l'État
- des contrôles imposés par les textes de loi
- des contrôles préventifs pour tous les acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés

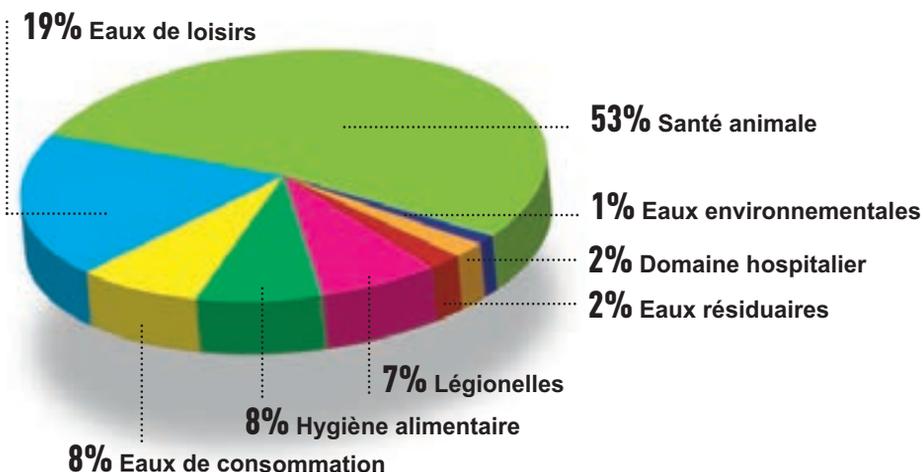
• Il assure différentes prestations :

Prélèvements / Analyses / Conseils et audits / Traitements sanitaires / Inspection.

• 2 sites d'analyses

- **Toulon**, axé les analyses chimiques environnementales.
- **Draguignan**, spécialisé dans les analyses microbiologiques alimentaires, vétérinaires, et de l'environnement.

Sur 47 000 échantillons analysés en 2016



Gestion des risques sanitaires

Le laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie : une expertise de terrain (suite)



Qui sont les clients du laboratoire départemental du Var ?

- **Les autorités sanitaires de l'État**

ARS (Agence régionale de santé), DDPP (Direction départementale de la protection des populations), DDTM (Direction départementale de la mer), Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)...
- Contrôle des eaux de loisirs, des eaux de distribution (eau potable), des pollutions environnementales, des contaminations épidémiologiques...

- **Les collectivités et établissements publics**

Les communes, les établissements d'enseignements, les établissements hospitaliers, les établissements d'hébergement des personnes âgées ou handicapées...
- Contrôle des eaux de loisirs, des eaux de distribution, des eaux usées, des légionelles, de l'hygiène alimentaire...

- **Les autres directions du Département**

Les collèges, en particulier leurs services de restauration scolaire, la direction de l'Environnement pour la surveillance des cours d'eau et des Espaces naturels sensibles, le Centre départemental de l'Enfance, la direction de l'architecture et des bâtiments durables...
- Contrôle des eaux de loisirs, des eaux de distribution, des eaux usées, de l'hygiène alimentaire, des pollutions environnementales...

• Les éleveurs et les organismes agricoles

Le groupement de défense sanitaire du Var qui fédère les éleveurs, le syndicat des vigneron...

- Aide au contrôle des maladies du cheptel varois, désinfection, désinsectisation, analyse des productions sous signe officiel de qualité...

• Les entreprises privées

Les établissements touristiques, les restaurants et les métiers de bouche, les industriels, les commerces de produits alimentaires, les établissements de soins privés...

- Contrôle des eaux de loisirs, potables, de l'hygiène alimentaire...

• Les particuliers

Les personnes équipées d'assainissement non collectif ou d'une alimentation autonome en eau potable.

- Analyses de l'eau des installations...

Impartialité et confidentialité

La compétence et l'impartialité du laboratoire, ainsi que sa capacité de confidentialité sont garantis. Les deux sites de Toulon et Draguignan sont accrédités par le Cofrac selon le référentiel NF EN ISO 17025 .

Le Laboratoire d'analyses et d'ingénierie du Var est agréé par :

- le ministère de la Santé
- le ministère de l'Environnement
- le ministère de l'Agriculture

La structure est contrôlée plusieurs fois par an par des organismes d'expertise indépendants (Cofrac, Inao, audits clients).



Gestion des risques sanitaires

Le laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie : une expertise de terrain (suite)

Qui travaille au laboratoire départemental du Var ?

Le laboratoire d'analyses et d'ingénierie départemental compte une quarantaine d'agents. L'équipe est renforcée l'été, par une vingtaine de postes saisonniers pour faire face à une activité multipliée par six en raison essentiellement du contrôle des eaux de baignade. Ils interviennent sur le terrain et dans les locaux de Toulon et Draguignan. Cette équipe pluridisciplinaire comprend plusieurs spécialités.



Préleveurs

Réalisation sur le terrain des prélèvements et de certaines analyses urgentes, conseil aux clients.



Techniciens chimistes et biologistes

Réalisation des analyses dans le respect des normes et procédures : bactéries, parasites, virus, moisissures, chimie de l'eau, des sols...



Métrologue

Maintenance de la fiabilité des appareils.



Ingénieurs

Coordination des équipes et mise en place de nouvelles techniques.



Responsable assurance qualité

Respect des normes et référentiels réglementaires pour le maintien des agréments ministériels, des accréditations, et des labels qualité obtenus par le laboratoire.



Auditeurs/formateurs

Conseil, formation, expertise en matière de sécurité sanitaire (bâtiment, air, légionelle) et d'hygiène alimentaire pour aider les clients à être en conformité lors de contrôles de la préfecture (DDPP, ARS, Dreal).



Personnels administratifs et techniques

Chargé de relation clients (devis), secrétaire (accueil et enregistrement des échantillons), planificateur (organisation des prélèvements en fonction des contraintes techniques), comptable (facturation), informaticien...

Les actions du Département pour éviter les risques sanitaires

C'est aux Départements qu'incombe de coordonner et de financer les actions de lutte anti vectorielle. Depuis 2007, le Département du Var met en œuvre cette compétence obligatoire pour éviter les contaminations.



©J.Gathany

La lutte anti vectorielle contre le moustique tigre

Repéré en France pour la première fois en 2004 autour de Nice, le moustique tigre, *Aedes Albopictus*, originaire d'Asie du sud, peut être vecteur de trois maladies à déclaration obligatoire : la dengue, le chikungunya et zika. Il apparaît dans le Var en 2007 occasionnant le passage en niveau 1 du plan de lutte contre la propagation des maladies transmises par cet insecte invasif.

Chaque année, du 1^{er} mai au 30 novembre, la direction du Laboratoire et de la Gestion des risques sanitaires du Département se mobilise et coordonne les actions liées à la lutte contre *Aedes Albopictus* sur tout le territoire varois. Elle agit en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS Paca), et l'Entente interdépartementale de démoustication du littoral méditerranéen (EID Méditerranée), l'opérateur public de démoustication qui intervient sur le terrain.

Le dispositif permet le suivi des personnes signalées par l'ARS Paca. Il vise principalement les cas dits "importés", en l'occurrence les personnes ayant séjourné dans des zones du monde où ces virus circulent, et potentiellement atteintes par l'un d'eux. Le but est d'éviter l'apparition de cas autochtones sur le territoire varois : c'est-à-dire les personnes contaminées, sans avoir voyagé, par un moustique lui même infecté localement, suite à une piqûre d'un cas "importé". Pour éviter la propagation du virus, il convient donc de cibler très rapidement les lieux de passage des personnes signalées et de les traiter en cas de présence du moustique tigre, afin d'éviter la transmission.

Gestion des risques sanitaires

Les actions du Département pour éviter les risques sanitaires (suite)

La rapidité d'intervention et la bonne coordination sont des éléments clés de la lutte anti vectorielle. Le Département ne réalise pas de démoustication préventive ou de confort. Seules sont traitées les zones repérées par l'EID, après signalement par l'ARS.

Environ 225 000 € sont versés chaque année par le Département (dont 205 000 € consacrés à la lutte antivectorielle) à l'EID Méditerranée, dont il est membre depuis 2012. La structure, qui fédère plusieurs départements et régions méditerranéens, est le bras armé pour réaliser les enquêtes, les traitements et l'information relative au moustique tigre. D'autres missions connexes peuvent également lui être confiées (formations spécifiques, suivi d'implantation de moustiques...)



1. Un cas suspect de dengue, de chikungunya ou de zika est repéré par un médecin ou un laboratoire. Il est obligatoirement déclaré à l'ARS, l'Agence régionale de santé, par les professionnels de santé.



2. L'ARS Paca signale les personnes potentiellement atteintes par ces virus au Département et à son opérateur, l'EID Méditerranée, pour les interventions sanitaires de terrain.



3. Le Département, coordonnateur du dispositif, mandate l'EID Méditerranée pour effectuer immédiatement une enquête entomologique sur les sites visités par la personne suspectée d'être malade. En parallèle, il informe les communes de l'enquête.



4. Si l'EID détecte le moustique tigre au cours de l'enquête, ses équipes réalisent un traitement insecticide sur un périmètre de 150 mètres autour du gîte larvaire, entre 24 et 48 heures après le repérage.



5. Avant la démoustication, les acteurs impactés par les traitements sont informés, notamment le Groupement de défense sanitaire apicole du Var regroupant les apiculteurs qui doivent protéger leurs ruches, la Chambre d'agriculture s'il y a des exploitations agricoles sur le périmètre... Sont bien sûr aussi avisées la commune et la population résidant sur le périmètre traité.



6. L'EID procède au traitement avec les produits les plus efficaces et dans les conditions les plus respectueuses de la biodiversité et des écosystèmes, conformément à la réglementation en vigueur.

En 6 ans, seuls 4 cas de contamination autochtone ont été repérés dans le Var. Aucun cas de transmission autochtone n'a été déclaré entre 2014 et 2016. En 2016, 68 cas ont été signalés dans le Var, 279 enquêtes réalisées et 31 traitements effectués.

Bernard Cadiou, chef de l'agence varoise de l'EID, Thierry Travaglini, responsable local, Lionel Chanaud et Yves-Marie Kervalla, opérateurs de démoustication.

Être réactif contre le moustique tigre



"Nous sommes informés d'un cas suspect via le Silav, un système informatique national lié à l'ARS, l'Agence régionale de santé qui a réalisé l'enquête épidémiologique. Nous recevons des informations confidentielles comme le nom et les coordonnées de la personne. Ces renseignements nous sont nécessaires pour procéder à l'enquête entomologique. De ce fait, nous sommes contraints au secret médical. Le Département qui nous finance reçoit les mêmes informations mais non nominatives. L'équipe, qui comprend quatre personnes dans le Var, se rend sur tous les sites identifiés par l'ARS au plus vite, souvent dès le lendemain. Nous avisons, bien sûr, la ou les communes concernées par notre enquête. Les agents vérifient la présence de moustiques tigres et de larves, notamment dans les jardins, la végétation fraîche et les petits points d'eau qu'ils affectionnent. Si on en trouve, le premier geste à faire est de vider les coupelles et les récipients d'eau. Ensuite, nous déclenchons un traitement dans la nuit qui suit et maximum dans les trois jours. Nous informons très vite les apiculteurs qui ont peu de temps pour fermer ou déplacer leurs ruches, et bien sûr aussi la commune et la population. Des affiches sont placées dans les quartiers traités. Nous devons souvent demander un droit d'accès pour les propriétés privées. Nous traitons 150 mètres autour des foyers détectés. Le moustique tigre se déplaçant peu, ce périmètre est suffisant pour limiter les risques de propagation des maladies. Par ailleurs, comme l'insecticide utilisé n'est pas sélectif, il détruit les autres insectes volants comme les abeilles, coccinelles. Cibler au maximum le traitement permet de limiter l'impact sur l'environnement. L'intervention se fait, en général, entre 4 et 6 heures du matin, car *Aedes Albopictus* est un moustique diurne. La nuit, il dort ! Nous disposons d'un pick-up qui nous permet de traiter les bords de routes et chemins et d'un thermo-nébulisateur pour les zones uniquement accessibles à pied. Un contrôle est réalisé 24 heures après le traitement pour vérifier son efficacité".

Gestion des risques sanitaires

Les actions du Département pour éviter les risques sanitaires (suite)

L'information, un axe important de la lutte contre le moustique tigre

Prévenir la prolifération du moustique tigre pour éviter la transmission potentielle de maladies graves : l'information préventive est un aspect essentiel de la lutte anti vectorielle. Car, si la présence de l'*Aedes Albopictus* est avérée dans le Var depuis 2007, c'est à l'homme qu'on doit en grande partie la colonisation des territoires par le moustique tigre. Il vit en effet à 80 % sur des terrains privés, en particulier dans les jardins et aux abords des terrasses, où il trouve l'humidité nécessaire pour se reproduire.



"Soyez sec avec les moustiques". "Faisons équipe avant qu'il pique". Les slogans relayés par les campagnes de communication sont explicites. Car, là où il n'y a pas d'eau, les larves de moustique tigre ne se développent pas. Seule l'action de tous permettra de réduire la nuisance et donc les risques sanitaires.

Savoir repérer les lieux de ponte, vider régulièrement les récipients susceptibles de constituer un gîte larvaire, les protéger quand on ne peut pas les vider... C'est toute une série de conseils que produisent le Département et ses partenaires.

- Limiter les points d'eau, vider les coupelles des pots des plantes mais aussi

les pieds de parasol, les plis des bâches...

- Ranger brouettes, seaux ou jouets pour les mettre à l'abri de la pluie ou de l'irrigation...
- Curer les gouttières, les rigoles extérieures...
- Couvrir les fûts et les récupérateurs d'eau de pluie...

Pour mieux connaître l'insecte, sa biologie et les bons gestes à adopter, le Département mise également sur des actions pédagogiques et des formations.

Toutes les informations sont disponibles sur les sites www.albopictus83.org et www.moustiquetigre.org

Les moyens mis en œuvre en 2016

- **20 000 dépliants** ont été distribués dans tout le Var.
- **15 kits pédagogiques** d'élevage de larves ont été mis à disposition des professeurs de collège.
- **100 boîtes de jeu** ont été distribuées aux communes pour leur centre aéré entre 2015 et 2016.
- **39 agents techniques des collèges** ont été formés, avec l'intervention de l'EID Méditerranée, pour éviter la prolifération du moustique tigre aux abords des établissements.
- **93 agents du Département** ont été sensibilisés aux bonnes pratiques.
- **Une information** a été assurée lors des journées portes ouvertes de l'Éco-ferme départementale de la Barre à Toulon.
- **Le dispositif Alboguichet**, réservé aux communes faisant face à des problématiques moustiques et cherchant conseil, a été poursuivi, en appui avec l'EID Méditerranée.



Gestion des risques sanitaires

La lutte contre les maladies du cheptel varois et le contrôle de la qualité des productions agricoles



Avec près de 60 000 têtes, le cheptel caprin et ovin représente 90 % de l'élevage varois.

C'est donc majoritairement autour des troupeaux de brebis et chèvres que s'est développée l'expertise du laboratoire départemental varois. Sa mission de service public l'amène cependant à intervenir sur l'ensemble des problématiques de santé animale ainsi que sur le contrôle des productions locales. Pour mener à bien ses missions, le laboratoire s'est structuré

autour d'un Pôle santé animale/agroalimentaire. Sur le terrain, les agents de la Cellule départementale d'appui sanitaire peuvent réaliser les prélèvements, aider à la contention

des animaux lors d'actes vétérinaires (vaccination, prophylaxie, bouclage...), et procéder aux traitements de désinfection ou de désinsectisation nécessaires.

- En matière de santé animale

Le Département intervient, pour le compte des autorités sanitaires (DDPP), des éleveurs, des vétérinaires, ou du Groupement de défense sanitaire du Var.

Il réalise :

- des autopsies et des diagnostics de pathologies animales dans la filière élevage, mais aussi pour la faune sauvage et dans le cadre de la participation au plan loup,
- des tests de sensibilité aux antibiotiques (antibiogrammes),
- des diagnostics des maladies abortives,
- des diagnostics des parasitoses.

Il participe également aux plans nationaux d'éradication des salmonelles dans les productions avicoles.

Principales pathologies recherchées

Sur le cheptel ovin et caprin, les recherches visent la brucellose (campagne obligatoire tous les ans), et ponctuellement la fièvre catarrhale ovine, la fièvre Q, la chlamydieuse, l'épididymite du bélier et d'autres maladies et parasitoses des petits ruminants...

L'engagement du Département a permis d'éradiquer la brucellose, une zoonose particulièrement grave qui sévissait encore de manière importante, dans le Var comme dans toute la France, il y a une vingtaine d'années.

Toutes ces actions, menées avec l'aide financière du Département, concourent au maintien d'un élevage dans un état sanitaire satisfaisant et donc à une production de qualité. L'expertise du laboratoire départemental sur les pathologies ovines et caprines est reconnue. Il dispose d'une technologie biomoléculaire automatisée capable de donner des résultats en quelques heures, ce qui permet une intervention très rapide du vétérinaire en fonction des résultats. D'autres laboratoires des départements voisins, qui n'ont pas ce type de matériel, confient au laboratoire varois leurs échantillons.

Plus de 24 000 échantillons analysés en 2016 par le laboratoire dans le domaine de la santé animale et 3 600 en matière d'hygiène alimentaire.

- En matière de sécurité alimentaire et productions fermières

Le laboratoire départemental intervient au profit des éleveurs varois en contrôlant les productions fermières de fromages et autres produits laitiers. Cette surveillance prévient les risques de toxi-infection, et permet aux ateliers de valider leurs protocoles de travail ou de fabrication.

Le Département est également sollicité par d'autres structures, en restauration collective ou commerciale (restaurateurs), ou encore par des traiteurs, des producteurs de spiruline, des conserveries...

Gestion des risques sanitaires

Les éleveurs soutenus



Franck Tilotta, éleveur ovin à Garéoult, préside le Groupement de défense sanitaire du Var (GDS) rassemblant 260 éleveurs professionnels et amateurs du Var.

"Je me suis installé en avril 2014 à Garéoult avec des brebis de race corse. Je cherchais une race suffisamment rustique pour valoriser les terrains dont je dispose en bordure de colline. Les brebis corses étaient parfaites. Elles sont petites - les plus grosses ne dépassent pas 45 kilos - farouches et rapides. Ce sont d'excellentes laitières. Avec leur lait, je produis des

fromages, des yaourts et de la brousse bio. Je les commercialise en vente directe de super-proximité : sur le marché de Garéoult. Le Groupement de défense sanitaire qui est financé par le Département pour environ un tiers de son budget, nous apporte un appui important pour gérer la qualité sanitaire de nos élevages et de nos productions. Je préside depuis cette année cette association reconnue par l'État. Elle réunit la quasi totalité des éleveurs ovins, caprins et bovins professionnels varois, qu'ils produisent de la viande ou des produits laitiers, ainsi que de nombreux éleveurs amateurs. Grâce aux subventions, le GDS a embauché une vétérinaire conseil. Dès que nous détectons un souci, nous l'appelons. Elle réalise en général un premier diagnostic par téléphone qu'elle demande souvent à confirmer par des analyses. Si besoin, elle se déplace sur l'exploitation. Nous réalisons les prélèvements, ou nous sollicitons la Cellule d'appui sanitaire du Département. Les analyses d'urgence liées à la santé animale sont prises en charge à 100 % par le GDS. Celles sur les produits laitiers à 80 %. Le GDS fonctionne à 95 % avec le laboratoire départemental du Var. C'est un laboratoire dynamique, toujours très disponible, réactif, qui nous rend beaucoup service. Il est très compétent. C'est un laboratoire digne des grandes régions d'élevage, alors qu'on est un petit département d'élevage. On s'en félicite !"

Le contrôle des sites du Département

En tant que propriétaire et gestionnaire d'établissement recevant du public, le Département applique la réglementation en vigueur sur l'ensemble des bâtiments départementaux, mais aussi sur les propriétés départementales naturelles telles que les ENS. Il décline un plan d'actions pour chacun des sites.



Dans les collèges

Depuis 2014, le Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var réalise les auto-contrôles imposés par la loi. Le Département va au-delà des exigences réglementaires avec une véritable politique de prévention et de gestion des risques. Elle vise :

- **le risque alimentaire des 70 collèges publics** ayant un service de restauration collective.

La qualité microbiologique des aliments et des surfaces est vérifiée dans tous les collèges à chaque période scolaire. Sont prélevés 3 aliments (plats cuisinés, matières premières, fruits..) + 3 "surfaces" (plan de travail, frigo, mains des personnels

de cuisine...). L'eau destinée à la préparation culinaire est contrôlée 1 fois/an. À partir de 2017, les fontaines réfrigérées sont contrôlées 2 fois/an.

- **le risque légionelle.** Plonge, douche des vestiaires, chaufferie... Le réseau d'eau chaude sanitaire est vérifié 1 fois/an en plusieurs points critiques. Les agents techniques des collèges ont également été formés à la connaissance du réseau et à la surveillance des points critiques.

- **le risque air intérieur.** Ponctuellement, le Département contrôle la qualité de l'air intérieur notamment les risques d'émanation de produits chimiques, la présence d'allergènes ou de moisissures et le renouvellement d'air frais.

- **les nuisances sonores.** Si la situation l'exige, le laboratoire réalise des audits sur le bruit dans les locaux.

Gestion des risques sanitaires

Le contrôle des sites du Département (suite)



Au Centre départemental de l'enfance (CDE)

Les contrôles du laboratoire portent sur :

- **le risque alimentaire.** En 2016, le laboratoire départemental a prélevé 450 échantillons pour vérifier la qualité microbiologique des repas servis aux enfants, soit 40 par mois : 3 aliments (plats cuisinés, matières premières, fruits..) + 5 surfaces (plan de travail, frigo, mains des personnels de cuisine...) à la cuisine centrale du CDE au Pradet, et 2 aliments + 2 surfaces sur chacune des 7 autres cuisines réparties sur le Var.

- **le risque légionelle.** À partir de 2017, tous les points critiques du réseau d'eau chaude sanitaire seront analysés, 1 fois/an.
- **la qualité de l'air intérieur.** Une analyse de l'air des locaux sera réalisée à partir de 2017, 1 fois/an.

Dans les gymnases du Département et les locaux recevant du public

Le laboratoire gère le risque sanitaire de nombreux bâtiments départementaux recevant du public. Parmi les premiers sites contrôlés, les 29 gymnases construits par le Département depuis 2004 et exploités par les communes, mais aussi des bâtiments appartenant au Département et gérés par d'autres administrations (IUFM à Draguignan, les locaux occupés par les gendarmeries...). Le plan d'actions du Département a récemment été élargi à l'ensemble des bâtiments du Département recevant du public.

Les analyses concernent en priorité :

- **le risque légionelle en eau chaude sanitaire**
- **la nuisance due au bruit**

Sur les Espaces naturels sensibles départementaux (ENS)

Le Département est très attentif à maintenir un état écologique sain sur ces espaces. Le laboratoire intervient sur :

- **la qualité des eaux environnementales.** Il procède notamment à l'analyse des points d'eau présents (rivière, lac...).
- **la qualité d'eau de consommation** pour les forages existant sur certains sites, notamment les Maisons départementales de la nature, ainsi que le risque légionelle du réseau d'eau chaude sanitaire.



- **la qualité des sols.** Ponctuellement, le laboratoire procède à la recherche de pollution ou au bilan agronomique des terrains.

En 2016, 5 campagnes sur les points d'eau naturels ont été menées sur 32 sites pendant la saison estivale, 2 contrôles sur les eaux de consommation, 2 sur les sols, 1 sur les légionelles.

Le laboratoire apporte également son savoir-faire à la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures que le Département gère afin de mieux connaître son état sanitaire et écologique et intervenir en cas de pollution : autopsie d'animaux sauvages, études spécifiques des sols, de la faune et de la flore...

Gestion des risques sanitaires

Le contrôle de la qualité des eaux de baignade

Le contrôle des eaux de loisirs est réglementé par le code de Santé publique. En mer, en rivière ou en lac, toutes les zones naturelles de baignade collective doivent être déclarées par les communes à l'Agence régionale de santé (ARS). De même, les piscines collectives, qu'elles soient publiques ou privées, doivent être déclarées.

Dans le cadre de leur surveillance, l'ARS confie chaque été leurs analyses à un laboratoire agréé.

Cette prestation, confiée historiquement de gré à gré, est soumise depuis 2008, au code des Marchés publics. L'ARS passe donc des marchés de 4 ans. Le laboratoire départemental, agréé par le ministère de la Santé, a remporté ce marché pour le Var en 2008, 2012 et dernièrement en 2016 pour la période de contrôles 2017-2020.

Entre mai et septembre, le Département prélève et analyse ainsi l'eau de quelque 200 points de baignade collective dans le Var. Plages ou piscines, le contrôle a lieu toutes les semaines ou toutes les deux semaines. Chaque point est ainsi testé entre 10 et 20 fois pendant l'été.

Durant l'été 2016, le Département a contrôlé :

- **179 sites varois de baignade en mer.**
Ils ont fait l'objet de 2 862 analyses,
- **27 sites de baignade en eau douce.**
Ils ont bénéficié de 135 analyses.



L'objectif est de détecter, à partir des résidus de matière fécale présents dans l'eau (entérocoques, escherichia coli...), une possible contamination.

Structure de proximité, le laboratoire poursuit sa quête d'excellence en innovant.

Outre les analyses officielles, dont le délai d'incubation est de 36 heures minimum, la structure a mis en place différentes techniques d'analyses, plus rapides, pour les autocontrôles réalisés par les communes littorales. Elles permettent des résultats sous 18 heures voire seulement 4 heures grâce à un appareillage de biologie moléculaire qui détecte et reconnaît l'ADN des bactéries recherchées. Les communes peuvent ainsi prendre les mesures nécessaires le jour-même du prélèvement, si une plage s'avérait contaminée.

Christophe Barnabot,
directeur du laboratoire
départemental du Var

Innover pour être encore plus efficace

"Cela fait de nombreuses années que le Département réalise durant la saison d'été les analyses des eaux de baignade pour le compte de l'Agence régionale de santé (ARS). L'ouverture de ce marché à la concurrence depuis 2008 nous a amenés à nous réorganiser, à innover techniquement (cf page précédente) tout en apportant une plus-value en matière de service.

Ainsi, nous sommes le premier laboratoire de France à avoir mis en place des smartphones pour effectuer les relevés de données pour les équipes de prélèvements en tournée dans le cadre du contrôle sanitaire. Les préleveurs n'ont plus besoin de saisir les valeurs sur des fiches papier pour être ensuite recopiées et informatisées de retour au laboratoire. Cette informatisation en a appelé d'autres, comme par exemple les envois automatiques des résultats non conformes à l'ARS. Ce gain en réactivité permet à la mairie, gestionnaire du point de baignade, de prendre des dispositions le plus rapidement possible et, ainsi, de réduire le temps d'exposition des baigneurs à une problématique sanitaire.

Aujourd'hui la dématérialisation globale des données permet des gains de temps et de traçabilité indéniables. Depuis la demande du client jusqu'à l'envoi du rapport d'essai par mail ou sur un compte extranet sécurisé, il n'y a plus d'échange papier. Cette réactivité est très appréciée par nos clients".



Gestion des risques sanitaires

Les prestations pour les collectivités, les établissements publics, les entreprises, les particuliers

Les équipes du laboratoire départemental sont organisées et structurées pour réaliser les prélèvements et fournir les rapports analytiques dans les meilleurs délais. Elles disposent de matériels extrêmement performants qui assurent une parfaite fiabilité : ICP, chromatographie gaz, chromatographie liquide, chromatographie ionique, etc. Le Département est ainsi en capacité de répondre à un très grand nombre de demandes.

• L'analyse de l'eau

Analyses chimiques, microbiologiques et parasitologiques

Dans le cadre du Code de la santé publique :

- Les eaux potables
- Les eaux de loisirs (eaux de baignade collective : eaux de mer, de lac, de rivières, de piscines)
- Les circuits d'eau chaude sanitaire (légionelle)

Dans le cadre du Code de l'environnement :

- Les eaux usées – analyses des eaux usées issues de tout type de réseaux (assainissement collectif et individuel)
- Les eaux industrielles

• L'hygiène agroalimentaire

Analyses microbiologiques

- Plats cuisinés
- Matières premières alimentaires
- Produits laitiers produits localement

• La qualité de l'air intérieur

Analyses microbiologiques et chimiques

- Microbiologie de l'air intérieur en lien avec des pathologies avérées ou supposées



• L'analyse des sols, des boues et des sédiments

Analyses chimiques

- Sols agronomiques
- Sédiments marins
- Boues de stations d'épurations

• Les prestations intellectuelles

- Formation/audits à la gestion du risque légionelle pour les établissements publics et les collectivités
- Audit HACCP (maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires) pour la restauration et l'industrie agroalimentaire
- Audit environnemental des bâtiments
- Exposition professionnelle au bruit

Le Laboratoire départemental est reconnu prestataire de formation par la Direction Régionale des Entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

• Inspection

- Conformité des produits sous signe officiel de qualité. Le laboratoire est l'organisme d'inspection des vins sous IGP (Indication géographique protégée) produits dans le Var et les Alpes-Maritimes.

Le parcours type d'une analyse

Premier contact ➡ Qualification de la demande ➡ Réalisation d'un devis ➡ Prise de rendez-vous pour le prélèvement ➡ Réalisation du prélèvement et des mesures terrain ➡ Acheminement vers l'un des deux sites du laboratoire ➡ Réalisation des analyses ➡ Saisie des résultats ➡ Validation technique ➡ Signature et expédition des rapports d'essai ➡ Facturation ➡ Suivi clients (conseils, interprétations, actions correctives...)

Activités sportives de pleine nature

Aujourd'hui le Département du Var compte plus de 2 000 km de sentiers inscrits au PDIPR et 52 sites naturels ouverts aux pratiques sportives.

Conformément à la réglementation et répondant à sa politique active de gestion des Espaces naturels sensibles, des sentiers et des paysages, le Conseil départemental du Var développe un Plan départemental des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de pleine nature (PDESI) et un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Ils permettent le développement maîtrisé des sports de nature, leur pérennisation et leur promotion tout en limitant leur impact sur la nature. Le Département y a dédié un service au sein de la direction de l'Environnement.



Les chiffres

100 000 pratiquants licenciés sur les activités sportives de pleine nature, et entre 3 à 7 fois plus de pratiquants libres.
65 % du territoire en forêt et espaces naturels

Qu'est-ce que des sports de nature ?

Ils s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non. En 2017 dans le Var, on peut donc pratiquer sur les sites inscrits au PDESI, de la plongée sous-marine, de l'escalade, de la course d'orientation, de la joëlette, du canoë kayak, de la

randonnée équestre et pédestre, du VTT et du tir à l'arc. D'autres pratiques viendront enrichir cette offre, au fil des inscriptions.

Références législatives : article L311-1 du code du Sport.

D'un espace naturel à un Espace, site ou itinéraire de sports de nature (ESI)

Pour inscrire un lieu de pratique au PDESI, le Département s'appuie sur sa Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), créée en 2011. Elle est composée de 3 collègues : sportif, environnementaliste et institutionnel. Elle se réunit une fois par an et peut être également saisie à titre consultatif.

La collectivité ou le comité sportif doit saisir les services du Département. Un dossier de demande d'inscription, constitué a minima d'une grille d'inscription, d'une présentation des pratiques et d'une cartographie du lieu concerné, est préparé conjointement avec le demandeur, le propriétaire, le gestionnaire, les représentants des pratiques concernées et le Département.

Ce dossier est ensuite présenté pour avis consultatif à la CDESI.

Enfin, l'inscription sera validée, après délibération, par le président du Conseil départemental.

Randonnée : les boucles locales privilégiées

Le Département signale et balise l'ensemble des sentiers inscrits au PDIPR. Il délègue l'entretien par convention aux communes concernées. Aujourd'hui, le Var dispose de plus de 2 000 km de sentiers inscrits au Plan départemental, dont une petite moitié classée en itinéraires de Grande randonnée (GR) : l'héritage d'une politique menée en faveur de l'itinérance de 1998 à 2014.

Depuis 2014, pour mieux répondre aux besoins du public, le Département développe des boucles locales et réseaux de sentiers, ouverts aux différents usagers selon leur pratique et leur niveau : familles, sportifs... Ainsi des itinéraires de longueurs et difficultés variables (quelques heures à la journée) sont actuellement intégrés en s'appuyant notamment sur les itinéraires structurants que représentent les itinéraires de grande randonnée.

Pour maintenir une offre sécurisée de sentiers de qualité, le Département travaille en collaboration avec les collectivités locales. Il a aussi signé une convention pour le développement de la randonnée dans le Var avec le comité départemental du Var de la Fédération française de la randonnée pédestre qui définit les objectifs d'une randonnée de qualité. Dans ces conditions, en 2017, une vingtaine de nouvelles boucles vont être inscrites au PDIPR. D'autres projets sont en cours avec des GR de pays autour de la Sainte-Baume et dans le Verdon. De 50 à 200 km, ces randonnées réalisables sur plusieurs jours proposeront des étapes avec une offre d'hébergements, de services...

Un financement par la TAENS

La Taxe d'aménagement des Espaces naturels sensibles permet de concilier préservation de l'environnement et pratiques sportives dans le cadre de la mise en œuvre du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) et dans la mise en place du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Références législatives : La politique des ENS s'appuie sur les articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'Urbanisme.

Forêt



Carte / Les activités sportives de pleine nature dans le Var



-  Espaces sport d'orientation
-  Site de tir à l'arc
-  Site d'aviron
-  Sites de sports motorisés
-  Sites d'escalade
-  Itinéraires kayak
-  Espaces de plongée
-  Multisports de nature
-  Handisports
-  Maison départementale de la Nature
-  Stations nautiques **
-  Sentier Les Arcs
-  Sentier Haut Var Verdun
-  Sentier Siou Blanc

* Mise à jour au 1^{er} janvier 2017. Ces itinéraires sont susceptibles d'évoluer.

** Le label « France Station Nautique » atteste du niveau de performance de la Station, en ce qui concerne l'organisation locale, les aménagements, les équipements et l'offre d'activités nautiques.

-  GR
-  Sentier Littoral
-  Réseau EquiDécouverte
-  Autres sentiers

ENVIRONNEMENT

ENGAGEMENTS PARTENARIAUX |

La Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures



Carte d'identité

Nom : Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures (RNNPM).

Date de création : le 23 juin 2009 par décret interministériel n°2009-754.

Lieu : 5 276 ha répartis sur les communes du Luc, des Mayons, du Cannet-des-Maures, de Vidauban et de La Garde-Freinet.

Gestionnaire : le Conseil départemental depuis le 13 décembre 2010, par convention renouvelable tous les 4 ans.

Propriétaires : 2/3 de la Réserve appartiennent à des propriétaires privés, 1/3 au domaine public (forêts domaniale et communale, Conservatoire du littoral...)

Milieu : Mosaïque d'habitats composée de landes et maquis, de vieux peuplements, de cours d'eau permanents et de ripisylves, de dalles rocheuses de grès permien, de mares et ruisseaux temporaires et de pelouses.

Particularité : Une richesse écologique peu égalée en France avec, en l'état actuel des inventaires, 11 habitats d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires au titre de la Directive habitat, 89 espèces floristiques patrimoniales (protégées ou inscrites au Livre rouge), 183 espèces faunistiques protégées, dont l'emblématique tortue d'Hermann.

Ses usages : Agriculture (viticulture essentiellement), exploitation forestière, Défense des forêts contre les incendies (DFCI), chasse, pêche, activités de pleine nature, habitats diffus, site du Balançan¹, golf de Vidauban, circuit automobile du Luc, base de l'Alat²...

Son budget : L'État alloue une dotation annuelle de fonctionnement de 254 167 € et le Département apporte également sa contribution via la TAENS.

1 - Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

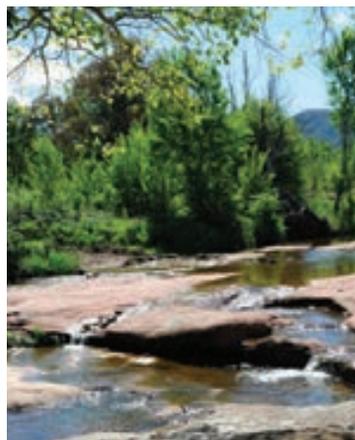
2 - Aviation Légère de l'Armée de Terre



La Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures

Un peu d'histoire

Située au cœur de la plaine des Maures, la seule Réserve naturelle nationale du Var a pour spécificité de compter une exceptionnelle richesse patrimoniale. Pour concilier tous les enjeux, l'État a confié sa gestion par convention au Conseil départemental.



Dès 1925, à l'occasion du tout premier Congrès international de la protection de la nature à Paris, une motion proposait de créer une réserve de protection dédiée à la tortue d'Hermann, tout juste découverte dans le Var. Il faudra attendre les années 90 et le projet d'implantation d'un centre d'essai de pneumatiques en plein cœur de la plaine des Maures pour relancer le processus de création d'une réserve naturelle. L'acquisition par la société Michelin de 973 hectares dans cette zone naturelle pousse le monde scientifique et associatif à intervenir. Une mobilisation jusqu'au niveau européen conduit l'État à proposer une solution alternative à la société privée, qui accepte de s'implanter sur un autre site. Les terrains deviennent alors propriété du Conservatoire du littoral – qui pour l'occasion modifie son statut afin d'inclure, dans son périmètre de compétence, les rivages lacustres.

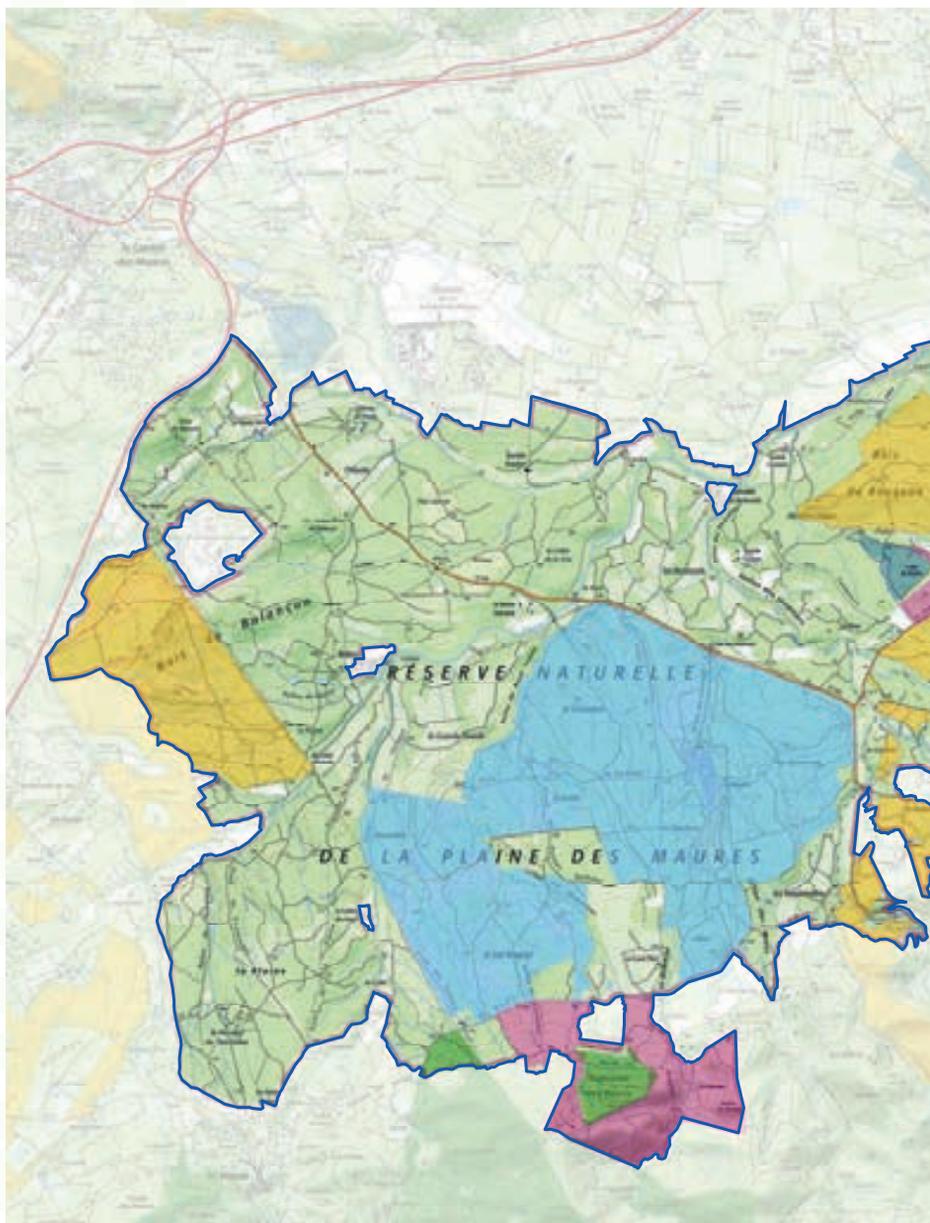
Un décret interministériel - n°2009-754 du 23 juin 2009 - portant création de la RNNPM, est signé conjointement par les ministres de l'Écologie et de la Défense. Il ne manquait plus qu'à désigner un gestionnaire en mesure d'appréhender et de faire face aux multiples enjeux de gestion. Pour sa capacité de concertation dans une perspective d'intérêt général et pour ses compétences dans la thématique environnementale, le Conseil départemental est nommé gestionnaire du site le 13 décembre 2010.

Qu'est-ce qu'une Réserve naturelle nationale ?

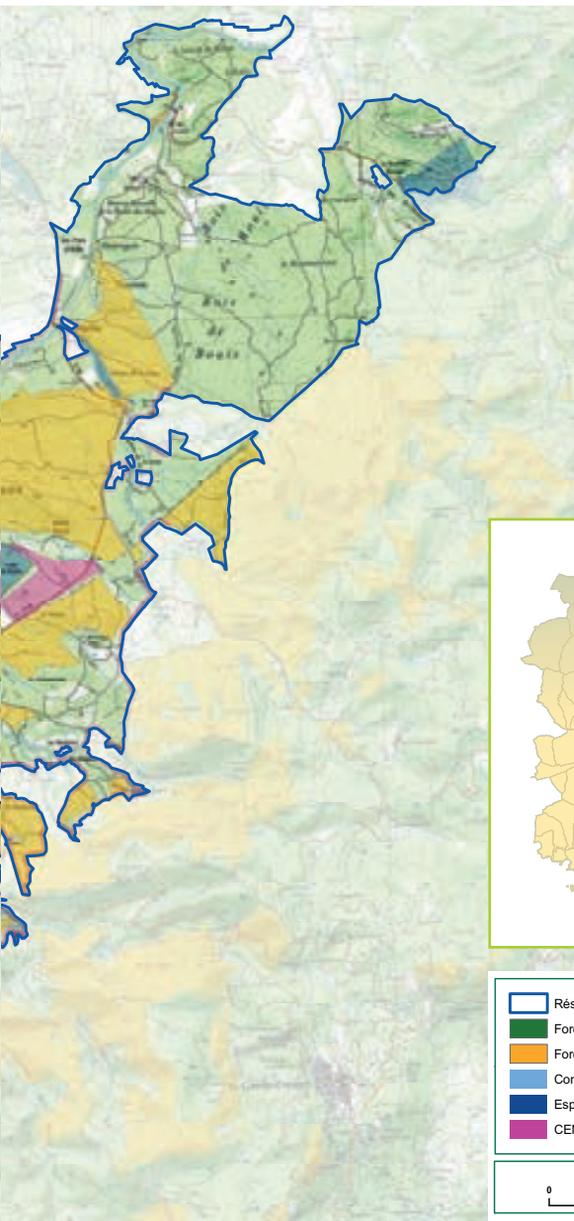
Les Réserves naturelles nationales assurent la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national et/ou la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale. On dit qu'elles constituent des mesures de protection forte de l'environnement : car une réglementation directe et spécifique fixe les usages, les interdictions et un régime d'autorisation. Des agents commissionnés exercent des missions de police de l'environnement et veillent au respect de cette réglementation.

La France compte actuellement 167 réserves naturelles nationales.

La Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures



Carte / Les différents propriétaires se partageant la réserve



- Réserve Naturelle Nationale Plaine des Maures
- Forêt domaniale
- Forêt communale
- Conservatoire du Littoral
- Espaces Naturels Sensibles
- CEN PACA

0 1 000 2 000 Mètres

La Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures

Le fonctionnement

Rattaché à la direction de l'Environnement, un service gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures (RNNPM) a été constitué.

Il est composé d'une conservatrice, d'un directeur scientifique, d'une assistante administrative et de 8 gardes. 5 agents sont commissionnés et assermentés. Revêtus d'un uniforme et d'insignes réglementaires, les agents du service gestionnaire contribuent, chacun à leur niveau, à la mise en œuvre du plan de gestion de la RNNPM.

La gestion de la RNNPM repose sur un triptyque : comité consultatif, conseil scientifique et gestionnaire.

Le comité consultatif est constitué de représentants de l'État, d'associations, de propriétaires, d'usagers, d'élus et de personnalités scientifiques. Il donne notamment son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement.

Le conseil scientifique assiste le gestionnaire et le comité consultatif sur toute question à caractère scientifique touchant la réserve.

Le gestionnaire est lié par une convention à l'État. Il doit assurer la conservation, et le cas échéant, la restauration du patrimoine naturel de la réserve, notamment par l'élaboration d'un plan de gestion.



Le premier plan de gestion 2016 - 2020

Validé par le Conseil national de protection de la nature, le 19 mai 2015, et approuvé par arrêté préfectoral le 14 janvier 2016, le premier plan de gestion de la RNNPM constitue sa feuille de route pour 5 ans. Son fil conducteur : “la préservation de la diversité écologique du territoire de la Réserve Naturelle dans un fort contexte anthropique”. Ses objectifs et ses actions ont été déterminés de manière à répondre aux différents enjeux de gestion du site, en priorisant les interventions et en incluant un principe de concertation dans son mode de fonctionnement.

Au total, 85 actions de gestion ont été définies, programmées et réparties dans 3 grandes orientations générales :



“Parfaire l'état des connaissances pour mieux préserver” regroupe les inventaires, diagnostics et suivis naturalistes des milieux et espèces faunistiques et floristiques à enjeux prioritaires de la RNNPM, ainsi que des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui les menacent. Les résultats alimenteront la connaissance scientifique sur les milieux méditerranéens.

“Conserver la biodiversité et les paysages” regroupe l'ensemble des actions de préservation “directe” des milieux et des espèces protégées de la RNNPM.

“Concilier les activités humaines avec la biodiversité” constitue le challenge le plus ambitieux pour une Réserve naturelle nationale au cœur d'un territoire à enjeux économiques et sociétal.

La Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures

Écologie et biologiste de la conservation



Dominique Guicheteau, directeur scientifique de la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures

“Une Réserve efficace ne peut l'être que si elle est construite grâce à un travail de collaboration d'échanges avec tous ses usagers. Car édifier ensemble la réserve de demain, c'est aussi garantir que dans 15 ans, nous rencontrerons encore des tortues d'Hermann dans les Maures”. Ingénieur écologue, biologiste de la conservation, Dominique Guicheteau - recruté en

2012 par le Conseil départemental du Var - a un CV aussi riche que le territoire qu'il s'attelle à préserver. Fort de son expérience, pendant trois ans, il s'est attaché à la rédaction du volet scientifique du premier plan de gestion de la RNNPM. Un véritable travail de fourmi dans la plaine des Maures, un des plus hauts spots international en biodiversité. Pour cela, il a entrepris *“un travail d'identification des espèces animales et végétales. Puis selon leurs enjeux de préservation, elles ont été hiérarchisées pour enfin organiser un plan d'actions, inséré dans un planning”.* Pour la flore, la Réserve compte déjà *“89 espèces de plantes patrimoniales, dont 54 protégées au niveau national ou régional”.* Pour la faune *“286 espèces protégées au niveau national et régional avec entre autres la célèbre tortue d'Hermann, le lézard ocellé, la pie grièche, les chauves-souris forestières, les insectes liés au chêne liège...”* Pour mener à bien le plan de gestion, 60 % de son activité est captée par les suivis scientifiques : *“Qu'ils soient inscrits dans le plan de gestion, ou standardisés, les nationaux et aussi ceux d'opportunité en collaboration avec d'autres scientifiques sur différentes thématiques et qui alimenteront toujours les données sur la Réserve.”* Si cette activité reste la plus importante, pour autant, elle est de loin la plus fastidieuse, voire épuisante. Car, seul un dur à cuire animé par une passion débordante peut rester pendant des heures, de jour comme de nuit, été comme hiver, dans la Réserve, pour alimenter des bases de données.

Les animations scolaires

Le dispositif "Collèges Environnement et territoires"

Depuis plus de 20 ans, le Conseil départemental, à travers la direction de l'Environnement, est engagé auprès des collèges varois pour préserver l'environnement. Une formule novatrice en France qui, d'un travail sur un projet de territoire, a évolué vers un travail sur les problématiques, les enjeux à l'échelle planétaire. Une performance pédagogique qui fait aujourd'hui école dans toute la France. Et donc, c'est tout naturellement que 60 collèges publics varois sur les 71 ont signé une charte en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique engageant tous les acteurs du collège. Une performance qui vaut largement des félicitations !

Le projet "Environnement et territoires", de quoi s'agit-il ?

C'est un dispositif mis en place en partenariat avec l'Éducation nationale. Chaque année, les collèges inscrits participent à l'élaboration de projets, montés par leurs enseignants. Ils permettent d'instaurer une réelle culture et conscience de la protection de l'environnement et du développement durable. De nombreuses animations sont proposées afin de développer la sensibilité des élèves, leur apporter des connaissances et encourager leur esprit critique. Sont abordés les thèmes environnementaux comme la forêt, les espaces naturels, la mer, le littoral, la gestion des déchets mais aussi les aspects culturels et socio-économiques comme la connaissance et la préservation du patrimoine local ou l'urbanisme...



Des déplacements sur le terrain, comme sur les Espaces naturels sensibles départementaux, sont organisés pour mettre en place des ateliers. Le Département apporte une aide forfaitaire à chaque classe du dispositif, finance la fourniture d'un fonds documentaire spécialisé pour chaque collège participant et organise chaque année, une journée d'information à destination des enseignants. Cette formation est d'ailleurs inscrite au plan académique de formation.

En début d'année scolaire, une lettre est envoyée par l'Inspection académique à l'ensemble des collèges du Var pour rappeler les modalités pratiques des dispositifs partenariaux. L'inscription des classes se fait en ligne, sur le site de l'action culturelle de l'Inspection académique du Var.

Les animations scolaires

Classe "Argens inondation"

Sensibiliser les enfants aux risques inondations. Et comprendre comment fonctionne un bassin versant et plus particulièrement celui de l'Argens : tels sont les principaux objectifs des classes Argens inondation. C'est l'action 9, sensibilisation en milieu scolaire du Programme d'actions de prévention des inondations, Papi (lire page 74).



Validité du dispositif : De janvier 2017 à juillet 2022.

Capacité : 14 classes de collège du bassin versant de l'Argens par an.

Public : Toutes les classes de collèges du bassin versant de l'Argens. La priorité est donnée aux classes de 5^e.

Les outils pédagogiques : Maquette de bassin versant, DVD, appareils photos, documents pédagogiques et techniques, cartes, contacts avec des personnes ressources, jeu de rôle River-Med.

Déroulement : 4 jours d'animation sur une semaine complète et une journée de restitution en fin d'année scolaire avec toutes les classes.

Déplacement : Les bus sont pris en charge par le Département

(2 sorties maximum pendant la semaine d'animation + la sortie commune du mois de juin).

Modalités d'inscription : À partir du mois de mai précédent l'année scolaire par courriel à jmetge@var.fr

Les appels à projets européens

Un programme, des actions



Le programme Italie-France Maritime 2014-2020 est un programme trans-frontalier cofinancé par le Fonds européen de développement régional (Feder) sous l'objectif Coopération territoriale européenne (CTE). Il vise à réaliser les objectifs de la Stratégie UE 2020 en prenant en compte les problématiques des zones marines, côtières et insulaires. Il s'attache également à valoriser les zones internes et à répondre aux problématiques liées à leur isolement.

À l'intérieur de ce programme le Département a répondu à plusieurs appels à projets :

- **Maregot** : suivi par le Département d'ingénierie eau mer et milieux aquatiques (Diemma) de la direction de l'Environnement, il s'attachera à définir un plan trans-frontalier de **gestion de l'évolution du trait de côte**. Entre autres études stratégiques, dans le Var, des travaux expérimentaux devraient se mettre en place sur les plages de Saint-Raphaël et Grimaud.
- **Sedriport** : suivi aussi par le Diemma, il permettra de **lutter contre l'ensablement des ports** varois en réalisant un outil pilote pour aider les agents portuaires à mesurer la bathymétrie des ports. Une carte des bancs de sable pourra alors être réalisée sur une année. Elle permettra de comprendre et cartographier le phénomène de l'ensablement.



Les appels à projets européens

Un programme, des actions (suite)

- **Adapt** : analyse des liens entre la gestion forestière et le risque d'inondation.
- **Proterina** : il visera à **améliorer le temps d'alerte aux risques inondations**. Un temps qui devra être le plus rapide possible. Pour cela le Département d'ingénierie eau mer et milieu aquatique travaille en partenariat avec Météo France, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, le SDIS et la CCI du Var. Démarré en 2017, il devrait apporter ses solutions pour 2019.
- **Aliem** : suivi par le Muséum départemental du Var avec l'appui de la direction Var Europe, il s'attachera à limiter **les risques liés à la diffusion des espèces exotiques envahissantes en Méditerranée** comme le frelon asiatique, le charançon rouge du palmier, le papillon palmivore, la pyrale du buis et la fourmi d'Argentine. Dans le Var, seules les deux premières espèces seront suivies.

Le fonds Marittimo est également sollicité en 2017 pour **la gestion des risques sanitaires** sur deux axes :

- **Geremia** : il s'attache à **réduire la pollution des ports de commerce** (axe 2 – Lot 2 "Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques – Projets visant à la réalisation de plans d'action et actions pilotes destinés au traitement des déchets et des eaux usées dans les ports").

- **Sicomar +** : il est axé sur la sécurité maritime (axe 2 - Lot 1 "Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques – Sécurité de la navigation).



Les associations soutenues

Pour la direction de l'Environnement

Le Var est riche d'un réseau de professionnels variés et dynamiques. Un réseau que le Département s'est toujours efforcé de soutenir depuis 20 ans déjà. 20 ans d'un partenariat grâce auquel des projets environnementaux de qualité ont pu émerger. Comme le "Wiki" de la sensibilisation à l'environnement : le Réseau varois pour l'éducation et la solidarité (Reves) en est un bel exemple. 75 % des dossiers instruits dans le domaine de l'environnement concernent des opérations de sensibilisation touchant quelque 70 000 personnes par an.

Pour la direction de la Forêt

Toujours dans le but de protection et de valorisation de la forêt varoise, le Département apporte une aide aux associations à vocation de protection civile ou œuvrant dans le domaine de la protection et de la gestion durable de la forêt.

Pour la direction du Laboratoire et de la Gestion des risques sanitaires

Pour mener sa politique sanitaire, le Département adopte des cadres d'intervention spécialisés pour le versement de subventions, en réponse aux évolutions réglementaires. Il a soutenu, en 2016, le Groupement de défense sanitaire (GDS) dont la filière élevage rassemble autour de 260 adhérents dans le Var, et la filière apicole 270 apiculteurs.

Environnement

150 000 € pour la gestion et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Forêt

190 000 € pour la protection et la valorisation

Gestion des risques sanitaires

50 500 € pour la protection de la santé animale

LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE |

ENVIRONNEMENT

Directeur de publication : Marc Giraud

Coordination éditoriale : Philippe Voyenne

Pilotage et rédaction : Muriel Priad - **Rédaction** : Véronique Strba

Photos : Nicolas Lacroix / Samchedine Damen Debbih / Léopold Trouillas

Conception graphique, infographie, cartographie : Lionel Cartier / Emmanuel Ros

Illustrations vectorielles : © freepik.com

Illustrations à l'aquarelle : Sébastien Hasbrouck

Imprimé à 20 000 exemplaires par l'imprimerie Trulli en juin 2017

Dépôt légal - ISSN 2273-2659

DÉPARTEMENT DU VAR

Service communication - 390 avenue des Lices - CS 41303 - 83076 Toulon

Site du Département : www.var.fr



Jardin classé du Las



LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

SOCIAL

ROUTES

CULTURE

TOURISME

COLLÈGES

SPORT/JEUNE

ENVIRONNEMENT